



Trop souvent en SILENCE

Un rapport sur la violence en milieu scolaire
en Afrique de l'Ouest et du Centre



Save the Children
Sweden



Learn

without fear.

act:onaid

unicef

unissons-nous
pour les enfants

Les dessins présentés dans ce rapport ont été créés par des enfants et des groupes de jeunes originaires du Bénin, du Togo, du Mali, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana et de la Guinée – en partenariat avec Plan, et Save the Children Suède pour mettre fin à toute violence contre les enfants.

1ère édition Mars 2010

Auteur: Laetitia Antonowicz

Comité éditorial:

Catherine Flagothier, Vania Berrouet, Joachim Theis, Yumiko Yokozeki – UNICEF WCARO

Stefanie Conrad – Plan Afrique de l'Ouest

Victorine Djitrinou – Action Aid

Soumahoro Gbato – Save the Children Suède

Design: Steve Brown – Plan

Les résultats, interprétations et conclusions exprimées dans ce document sont celles de (s) l'auteur (s) et ne reflètent pas nécessairement les politiques et les vues de l'UNICEF, de Plan Afrique de l'Ouest, de Save the Children Suède en Afrique de l'Ouest et d'ActionAid.

© UNICEF, Plan Afrique de l'Ouest, Save the Children Suède en Afrique de l'Ouest et ActionAid



Trop souvent en **SILENCE**

Un rapport sur la violence en milieu scolaire
en Afrique de l'Ouest et du Centre

TABLE DES MATIÈRES

Résumé analytique	4
1. Introduction	10
A propos du présent rapport	10
Portée de l'étude	11
Méthodologie et limites	11
2. Contexte de la violence en milieu scolaire	14
Définition de la violence	13
La violence dans et autour des écoles	13
Facteurs endogènes et exogènes	14
Principales formes de la violence scolaire en Afrique occidentale et centrale	15
3. Châtiments corporels et dégradants	17
Qu'entend-on par châtiments corporels et dégradants ?	17
Qui est concerné ?	17
<i>Enfants particulièrement menacés</i>	18
Pourquoi les châtiments corporels sont-ils administrés dans les écoles ?	18
<i>Facteurs socioculturels</i>	18
<i>Recrutement d'enseignants non qualifiés et déficit de formation</i>	19
Quels sont les effets des châtiments corporels sur les enfants ?	19
4. La violence, les abus et l'exploitation sexuels	20
Qu'entend-on par abus sexuels ?	20
<i>Les auteurs d'abus sexuels</i>	20
Qu'entend-on par exploitation sexuelle ?	21
<i>Les auteurs d'exploitation sexuelle</i>	22
Qui sont les victimes ?	22
<i>Facteurs de vulnérabilité</i>	22
Où les violences sexuelles sont-elles perpétrées ?	23
Quelles sont les causes de la violence dans les écoles ?	23
<i>Facteurs socioculturels</i>	23
<i>Facteurs économiques</i>	24
<i>Facteurs liés au système éducatif</i>	24
Quels sont les effets de la violence sexuelle sur les enfants ?	24

5. Autres formes de la violence en milieu scolaire	25
Violence psychologique et brimades	25
Bagarres	26
Corvées	
Qui est concerné ?	26
Quelles sont les causes de ces formes de violence ?	27
<i>Facteurs socioéconomiques</i>	27
<i>Facteurs familiaux</i>	27
<i>Facteurs liés à l'éducation</i>	28
<i>L'éducation dans les situations de conflit et les situations post-conflit</i>	28
Quels sont les effets de ces formes de violence sur les enfants ?	29
6. Au-delà des enfants : effets de la violence en milieu scolaire sur les droits à l'éducation et sur la société	30
Effets de la violence en milieu scolaire sur l'éducation	30
<i>Accès et rétention scolaire</i>	30
<i>Qualité de l'éducation et performances</i>	30
<i>Respect et non-discrimination</i>	31
Effets de la violence en milieu scolaire sur la société	31
7. Protection : cadres juridiques et institutionnels sur la violence en milieu scolaire	32
Au niveau international	33
<i>Qu'entend-on par instruments internationaux des droits humains ?</i>	33
<i>Qu'entend-on par instruments régionaux des droits humains ?</i>	34
<i>Quels sont les obstacles qui entravent la mise en œuvre des conventions internationales ?</i>	34
Au niveau national	35
<i>Quelles dispositions juridiques traitent des violences faites aux enfants ?</i>	35
<i>Quelles politiques nationales ont été édictées pour lutter contre les violences faites aux enfants ?</i>	36
<i>Pourquoi les législations et les politiques sont-elles inexistantes ou non appliquées ?</i>	37
Au niveau scolaire	38
<i>Qu'entend-on par Codes de déontologie ?</i>	39
<i>La violence à l'école est-elle une question de gouvernance ?</i>	40
8. Recommandations	50
Pour les gouvernements	42
Pour les donateurs et les organismes de Bretton Woods	43
Pour les partenaires au développement et les ONG	44
Pour le corps enseignant, le personnel de l'éducation et les syndicats de l'éducation	44
Pour les écoles	45
Pour les communautés, les familles, les jeunes et les enfants	45
Références	56

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

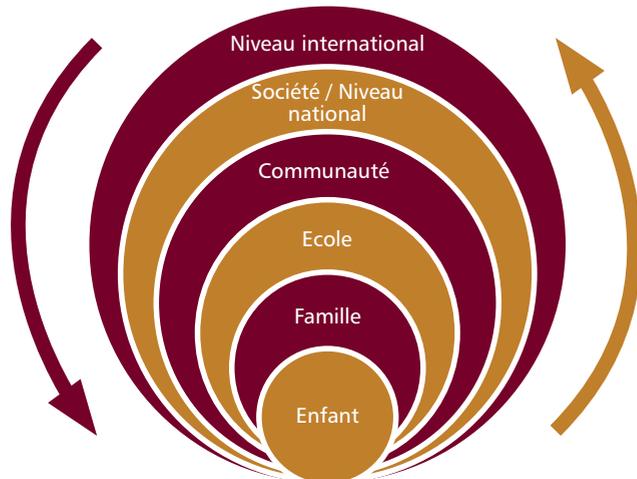
L'accès à une éducation de qualité est un droit fondamental pour tous les enfants, une condition préalable au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté. L'éducation et la protection des droits des enfants ne sont ni respectés ni mis en œuvre par les Etats de l'Afrique occidentale et centrale lorsque la violence en milieu scolaire compromettent le bien-être physique et psychologique des garçons et des filles. Cette situation peut avoir des effets psychologiques à long terme sur les enfants et provoquer des abandons scolaires et, ce faisant, compromettre la réalisation de l'objectif de l'Éducation pour Tous et des Objectifs du Millénaire pour le Développement, de même que la participation pleine et entière des garçons et des filles à la marche de la société.

La prévalence, la fréquence et l'intensité de la violence dans les écoles n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie et systématique en Afrique occidentale et centrale. Il n'existe, dans la région, aucun système global de signalement des actes de violence, que lesdits actes aient pour cadre le milieu scolaire ou qu'ils se déroulent à l'extérieur dudit cadre. Cependant, les études disponibles sur la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale révèlent qu'il conviendrait d'améliorer la situation dans de nombreuses écoles de la région, aussi bien privées que publiques, si l'on veut qu'elles deviennent des environnements sûrs et protecteurs pour les enfants.

Violence in schools

La violence en milieu scolaire n'est pas un problème strictement confiné aux écoles, il s'agit plutôt d'un problème social complexe et multiforme. Les écoles sont des espaces sociaux qui reproduisent les relations de pouvoir ainsi que les pratiques de domination et de discrimination de la communauté et de la société au sens large. La violence à l'égard des enfants dans le milieu scolaire résulte des traditions socioculturelles, des agendas politiques, de la faiblesse des systèmes d'éducation, des pratiques communautaires et de la macroéconomie internationale. Les flux de l'aide conditionnelle et l'efficacité interne des dépenses d'éducation influent sur les systèmes nationaux d'éducation et peuvent entraîner un déficit dans le recrutement des enseignants de même que des coupes dans les budgets de formation des enseignants.

La complexité du phénomène et ses interactions à tous les niveaux de la société sont expliquées ci-dessous. La violence en milieu scolaire a des causes et des conséquences profondes sur toutes les sphères du diagramme.



Formes, causes et effets de la violence en milieu scolaire

En Afrique occidentale et centrale, les enfants peuvent être exposés, tout au long de leur scolarité, à des formes de violence répétée ou simultanée.

Des châtiments corporels et dégradants

Il ressort des informations disponibles, que les châtiments corporels et dégradants sont une pratique courante dans la plupart des pays de la région. Les châtiments corporels, dégradants par nature, se caractérisent par l'utilisation de bâtons, de fouets, de ceintures ou de tous autres objets, de coups à la tête, de claques, de gifles et par le fait de placer les enfants dans des positions inconfortables, par exemple à genoux. Les insultes et les menaces constituent d'autres formes de châtiments dégradants.

Les garçons comme les filles sont victimes de châtiments corporels administrés par les enseignants et les enseignantes. Les études réalisées au Bénin, au Sénégal, en République centrafricaine et en Gambie démontrent que plus de la moitié des élèves de l'enseignement primaire ont été victimes de châtiments corporels infligés en milieu scolaire. Il ressort des éléments d'appréciation collectés en Mauritanie, au Sénégal et en Gambie que les écoles coraniques, qui accueillent essentiellement des garçons, sont un milieu particulièrement exposé aux violences tout au long de l'apprentissage coranique des apprenants.

La violence peut être perçue comme un moyen légitime de corriger les comportements à la maison et à l'école et les châtiments corporels auraient aussi une vertu éducative. Au-delà des facteurs socioculturels profondément ancrés, des causes systémiques expliquent aussi pourquoi les châtiments corporels sont une pratique courante. La formation pédagogique insuffisante des enseignants influe négativement sur le niveau de préparation des enseignants et explique pourquoi ils ne maîtrisent pas les formes non violentes de punition qui auraient pu les aider à mieux faire face aux situations de stress rencontrées dans les salles de classe.

Les châtiments corporels ont une influence négative sur la santé et la concentration des enfants, sur leur participation aux activités pédagogiques et leurs performances et peuvent aussi avoir des répercussions durables sur le développement psychologique et social de l'enfant.

La violence, les abus et l'exploitation sexuels

Les abus sexuels (violence sexuelle perpétrée en tirant avantage d'une situation de supériorité) et l'exploitation sexuelle (abus sexuels générant des profits économiques, sociaux ou politiques) sont des formes très courantes de violence qui sévissent à l'intérieur et autour des écoles de la région.

Les abus sexuels interviennent dans les écoles (toilettes, salles de classe, salle des enseignants), sur le chemin de l'école et dans les lieux d'habitation des enseignants. Toutes les études disponibles dans la région confirment que les abus sexuels sont essentiellement perpétrés par des hommes, qu'il s'agisse d'enseignants ou de membres du personnel de l'établissement, d'autres hommes de la communauté (jeunes hommes, soldats en faction à des postes de contrôle, chauffeurs d'autobus, papas gâteau) ou des élèves de sexe masculin. Les victimes sont généralement des filles. Il n'existe aucune catégorisation commune des auteurs d'abus sexuels dans la région. Au Ghana, une étude a révélé que les principaux auteurs des actes d'abus sexuels sont des camarades de classe. En République centrafricaine, les enseignants ont été désignés comme les principaux auteurs des abus sexuels commis sur des filles inscrites dans l'enseignement primaire.

Au niveau de la région, les données varient largement en ce qui concerne la prévalence de l'exploitation sexuelle, une situation due, en partie, au fait qu'elle est souvent associée aux abus sexuels. Cependant,

la plupart des pratiques d'exploitation sexuelle signalées se rapportent à la demande de faveurs sexuelles pour l'obtention de diplômes, pratiques qui concernent généralement un membre du personnel masculin et une apprenante.

La violence sexuelle intervient le plus souvent en vertu de normes et de dynamiques de socialisation fondées sur le genre qui prévalent dans certaines parties de l'Afrique occidentale et centrale et qui font que la violence exercée par les hommes est acceptée, tandis que l'assujettissement et la passivité des femmes est encouragée. L'exploitation sexuelle trouve ses causes profondes dans la pauvreté. Les filles démunies risquent de s'engager dans des relations sexuelles transactionnelles avec leurs enseignants, le personnel de l'établissement ou d'autres adultes afin de financer leurs études ou leur famille. Les faveurs sexuelles accordées par les élèves apparaissent comme une forme de compensation de la faiblesse du pouvoir économique des enseignants et des autres membres du personnel académique. La persistance des violences sexuelles dans les écoles peut aussi s'expliquer par le déficit d'enseignants de sexe féminin dans les écoles primaires et secondaires de l'Afrique occidentale et centrale et par l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces actes.

La violence sexuelle a des effets dramatiques sur le bien-être psychologique des enfants et elle a des conséquences négatives sur leur confiance personnelle, ouvrant ainsi la voie à la dépression. Elle a aussi des répercussions sur le futur comportement sexuel de l'enfant (les victimes de la violence sexuelle étant plus exposées aux comportements sexuels à risque à un âge prématuré) et sur la santé de l'enfant (risque d'infections sexuellement transmises et d'infection par le VIH). Pour les filles, les grossesses précoces non désirées sont une des graves conséquences des abus sexuels et elles peuvent être préjudiciables à la santé de la mère et de l'enfant et compromettre sérieusement leur formation scolaire.

Les autres formes de violence

Les conclusions des études menées sur la question laissent à penser que d'autres formes de violence sont aussi courantes dans la région. La violence psychologique n'est pas systématiquement documentée, mais les informations communiquées font état de menaces et d'humiliations publiques citées parmi les pratiques ayant cours dans le milieu scolaire. Les garçons et les filles sont victimes du phénomène des brimades. Les bagarres sont aussi citées comme la forme la plus fréquente de la violence à l'école, notamment au niveau du cycle primaire. Les informations recueillies au Togo, au Liberia et au Ghana sont révélatrices de la forte prévalence de la pratique des corvées obligatoires (les garçons travaillant dans les champs des enseignants et les filles faisant les travaux domestiques pour eux), ce qui rend les enfants plus vulnérables aux autres formes de violence et réduit le temps qu'ils peuvent consacrer à l'apprentissage, au repos ou aux loisirs.

Si les brimades et les autres formes de violence psychologique peuvent s'expliquer par les catégorisations fondées sur l'âge et le genre ou le goût pour les biens matériels, les corvées sont une pratique transférée de la vie familiale et communautaire à l'école. Le niveau de la violence à la maison et dans la communauté a aussi un impact sur la violence scolaire, les enfants et les jeunes étant tentés de reproduire à l'école les comportements agressifs auxquels ils sont exposés régulièrement à l'extérieur de l'école. En conséquence, la violence dans le milieu scolaire trouve également ses racines dans les pratiques familiales domestiques et sexospécifiques en cours à la maison. Il ressort des conclusions d'une étude menée en République démocratique du Congo que, pour 72% des apprenants, l'absence d'un appui parental satisfaisant est la première cause des actes de violence dans le milieu scolaire.

Le programme scolaire peut aussi être un vecteur implicite de la violence. Le contenu du programme, de l'enseignement et des matériels d'apprentissage peut reproduire des préjugés basés sur le genre, l'ethnie et d'autres considérations susceptibles d'induire des discriminations au sein de l'école.

La violence physique, la violence psychologique et les brimades ont toutes des effets sur le développement affectif et cognitif et l'aptitude à prospérer et à contribuer de manière positive à la vie personnelle, familiale et communautaire en général.

Impact de la violence en milieu scolaire

La violence en milieu scolaire prive les enfants du droit à l'éducation

La violence prive les enfants de l'Afrique occidentale et centrale de l'exercice de leur droit à l'éducation. Elle les prive de leur droit d'accès à l'éducation (ou de maintien dans l'éducation), elle constitue une négation de leur droit à une éducation de qualité et de leur droit au respect et à la non discrimination à l'école. Le niveau des abandons scolaires directement liés à la violence en milieu scolaire, notamment chez les filles, illustre ce constat. Les éléments d'appréciation collectés au Nigeria, au Sénégal et au Bénin démontrent que les enfants battus et les enfants victimes d'abus sexuels ont tendance à s'absenter, à moins participer en classe et à obtenir de mauvais résultats. Le déni du droit de l'enfant à l'éducation influe sur son aptitude présente et future à participer, aux plans social et économique, aux activités de la société. La rareté des opportunités d'emploi, la mauvaise santé et l'analphabétisme peuvent être des conséquences directes ou indirectes de la violence à l'école.

La violence en milieu scolaire menace la cohésion sociale et le développement

La violence dans la famille, à l'école et dans la communauté est un continuum. La violence amène la violence, il en résulte que la violence en milieu scolaire représente une menace pour la cohésion sociale. La non prise en charge de la violence compromet aussi la réalisation des objectifs des OMD et de l'EPT. Les niveaux du développement économique et du développement humain sont menacés par les faibles niveaux de l'éducation. Lorsque l'abandon de l'école par les enfants est une conséquence directe de la violence, la croissance économique du pays est alors en jeu. Selon les conclusions des études, le Cameroun, la RD Congo et le Nigeria perdent chaque année 974, 301 et 1.662 millions de dollars US, respectivement, du fait que, en matière d'éducation, les filles ne sont pas soumises aux mêmes normes que les garçonsⁱ.

Cadres de Protection

Même si les pays d'Afrique occidentale et centrale ont ratifié les instruments internationaux des droits humains qui protègent les droits des enfants à une éducation non violente (Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, Charte africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant), les dispositions nationales suffisent rarement, à elles-seules, à assurer la réalisation de ces droits.

Cette situation est due à des contraintes internationales et nationales. De nombreux pays de la région ont souffert de l'impact négatif des réglementations encadrant les flux de l'aide, réglementations qui ont eu pour résultat un recrutement insuffisant d'enseignants qualifiés pour dispenser une éducation de qualité. Plus d'un million d'enseignants du cycle primaire sont nécessaires en Afrique subsaharienne si l'on veut atteindre les objectifs de l'Éducation pour Tous à l'horizon 2015. La situation est aussi due aux contraintes nationales, comme l'absence de volonté politique pour faire face à la question de la violence en milieu scolaire, la non application des textes et la faiblesse des capacités institutionnelles et de coordination. Même si des Codes de déontologie professionnelle et des règlements et procédures scolaires sont en cours d'élaboration au niveau national et au niveau des écoles, leur mauvaise diffusion et leur vulgarisation insuffisante limitent leur impact potentiel sur la réduction de la violence en milieu scolaire et la prise en charge du phénomène.

ⁱ Plan (2008). *Paying the price: the economic cost of failing to educate girls. Children in Focus*. Plan International, Woking, United Kingdom.

Recommandations

Les écoles sont un point de départ privilégié pour lancer une lutte globale contre le problème des violences faites aux enfants. C'est en associant les systèmes éducatifs et nationaux et de protection de l'enfant que l'on pourra améliorer considérablement les interventions contre la violence dans le milieu scolaire et les résultats de l'éducation.

Recommandations aux gouvernements :

- Recruter plus d'enseignants qualifiés, encourager le recrutement d'enseignants de sexe féminin et investir dans la formation des enseignants et le perfectionnement professionnel continu ;
- Appliquer et harmoniser la législation et les politiques qui protègent les enfants et permettent d'ouvrir des poursuites contre les auteurs de violences, améliorer la coordination inter sectorielle et inter ministérielle afin d'intensifier les activités de prévention et de prise en charge de la violence ;
- Renforcer la base de données à exploiter pour l'élaboration des politiques en créant un mécanisme centralisé permettant d'enregistrer, de signaler et de suivre la violence à l'intérieur et à l'extérieur de tous les types d'institutions d'enseignement.

Recommandations aux organismes de Bretton Woods :

- Augmenter les engagements financiers afin de combler le déficit annuel présentement estimé à 16 milliards de dollars US et, ce faisant, de réaliser l'Éducation pour Tous et faire de telle sorte que l'argent de l'aide puisse financer des dépenses ordinaires comme les salaires et la formation des enseignants.

Recommandations aux agences de développement et aux ONG :

- Soutenir et engager les partenaires à remplir leurs obligations de prévention et de protection des enfants et des communautés contre la violence.



Recommandations au corps enseignant, au personnel et aux syndicats d'enseignants :

- S'engager dans des échanges de vues et la mobilisation sur des questions liées à la violence en milieu scolaire, en particulier la prévention de la violence et les réponses au phénomène, et faire le lien avec des débats professionnels connexes sur les pratiques de recrutement de personnels non professionnels dans les écoles (enseignants contractuels), la formation des enseignants et le perfectionnement professionnel ainsi que les conditions d'exercice ;
- Jouer un rôle moteur dans la consultation, l'élaboration et la mise en œuvre du Code de déontologie pour la protection aussi bien des enfants que des enseignants.

Recommandations aux écoles :

- Elaborer des règles et des procédures scolaires universelles et non discriminatoires traitant du comportement du personnel et des apprenants et décrire sommairement les mécanismes de prévention de la violence en milieu scolaire ainsi que les réponses au phénomène ;
- Renforcer les systèmes d'accompagnement psychologique et faciliter la participation des enfants à la réduction de la violence en milieu scolaire.

Recommandations aux familles, aux jeunes et aux enfants :

- Participer au dialogue, aux campagnes et aux initiatives de sensibilisation et promouvoir ces derniers pour remédier aux attitudes sociales négatives qui amènent le personnel de l'éducation et les communautés à accepter ou à minimiser le danger de la violence en milieu scolaire ;
- Susciter l'intérêt des leaders religieux et traditionnels à promouvoir les vertus d'un environnement éducatif non violent et non discriminatoire ;
- Soutenir les projets de renforcement des capacités visant à aider les enfants et les jeunes à plaider pour une action et à agir contre les violences faites aux enfants et la violence à l'intérieur comme à l'extérieur du milieu scolaire ;
- Participer au suivi des violations des droits des enfants et promouvoir les mécanismes d'intervention et d'assistance existant à l'intérieur et à l'extérieur des écoles.



1. INTRODUCTION

L'accès à une éducation de qualité est un droit fondamental pour tous les enfants et un préalable au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté. Les droits des enfants à l'éducation et à la protection ne sont ni respectés ni réalisés par les Etats lorsque la violence et les abus compromettent le bien-être physique et psychologique des garçons et des filles.

La réalisation des objectifs de l'Education pour Tous (EPT) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement est sérieusement compromise par la violence dans l'environnement éducatif en Afrique occidentale et centrale. Les éléments d'appréciation disponibles démontrent que de nombreuses écoles de la région, aussi bien privées que publiques, sont des environnements qui ne sont ni sûrs ni protecteurs pour les enfants. L'existence, dans de nombreux pays, de liens de causalité entre la violence en milieu scolaire et les taux d'abandon devient un fait établi et la violence sexuelle est de plus en plus comprise comme un problème particulièrement important, notamment en ce qui concerne les filles.

En Afrique subsaharienne, il faudra trouver plus d'un million d'enseignants supplémentaires pour le cycle primaire si l'on veut approcher les objectifs de l'Education pour Tous à l'horizon de l'an 2015. Ce déficit, qui se perpétue en raison de l'impact des phénomènes macroéconomiques internationaux et exacerbé par le déficit de formation des enseignants, contribue à la dégradation des systèmes d'enseignement, à l'émergence d'environnements éducatifs qui ne sont pas en mesure de prendre en charge les problèmes sociaux, tels que la violence, à fortiori de les prévenir. L'absence de la volonté politique nécessaire à la prise en charge du problème de la violence en milieu scolaire, qui se traduit par la non application de la législation et l'absence de coordination entre institutions, amplifie les pressions exercées sur les écoles pour les inciter à répondre individuellement à un problème dont les causes profondes et les conséquences transcendent les limites de leurs murs.

A propos du présent Rapport

Suite à la publication du Rapport des Nations Unies sur la Violence contre les Enfants¹, en 2008, Action Aid, le Bureau régional de Plan en Afrique de l'Ouest, Save the Children Suède pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional de l'UNICEF en Afrique occidentale et centrale ont lancé une initiative d'Education et de Protection de l'Enfant en vue de renforcer et d'accélérer les interventions contre la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale.

Le présent rapport est destiné aux décideurs, aux concepteurs de programmes d'éducation et de protection de l'enfant et, plus largement, aux acteurs de l'éducation tels que les syndicats d'enseignants, les éducateurs et les enfants, les communautés. Le rapport a les finalités suivantes :

- Aider à comprendre le contexte et les causes de la violence dans les écoles à l'intérieur et à l'extérieur du milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale, la nature du phénomène et son impact sur le bien-être physique, psychologique et sexuel des apprenants et, plus largement, sur les communautés et les nations ;
- Faire la synthèse des éléments d'appréciation relatifs à la prévalence, à la fréquence et à l'intensité de la violence en milieu scolaire ;
- Proposer des recommandations clés pour faire face au problème.

Le présent rapport est complété par un document (Indiquer le titre du document quand il aura été finalisé) présentant les interventions choisies en cours pour combattre la violence en milieu scolaire ainsi qu'aux niveaux national, communautaire et scolaire .

Portée de l'étude

La présente étude de synthèse porte sur la violence à l'endroit des enfants (garçons et filles âgés de 0 à 18 ans) dans l'environnement scolaire, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur. Compte tenu de l'insuffisance des données disponibles en ce qui concerne le préscolaire et les écoles pour enfants ayant des besoins spéciaux, les éléments d'appréciation présentés dans la présente étude se rapportent, essentiellement, aux environnements de l'éducation primaire et secondaire. La plupart des études s'intéressent aux écoles privées, même si certaines d'entre elles s'intéressent aussi aux écoles publiques et aux écoles coraniques. Les informations relatives aux écoles communautaires sont rares.

Il est vrai que l'étude se préoccupe essentiellement des enfants, mais il faut noter que les apprenants ne sont pas les seules cibles de la violence en milieu scolaire. Les enseignants et le personnel scolaire, en particulier les femmes, peuvent aussi être victimes de la violence sur leur lieu de travail et dans leur environnement. Cependant, le rapport ne s'intéresse pas à ces aspects de la violence.

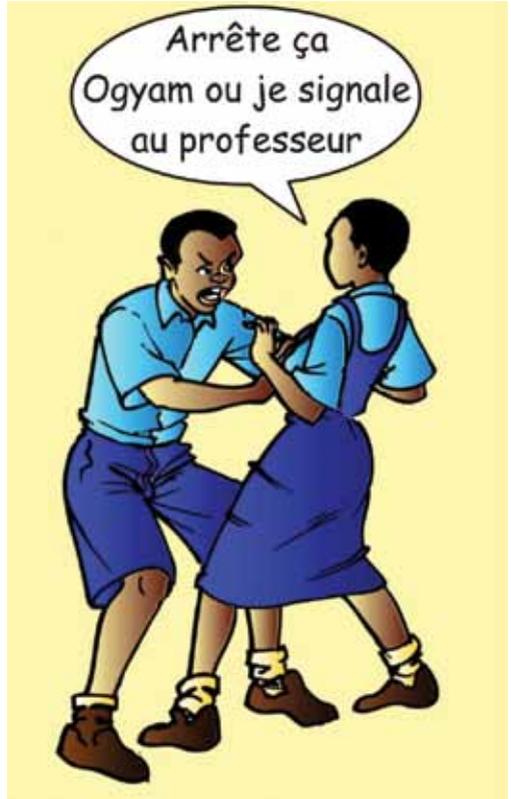
Méthodologie et limites

Le présent rapport est une version retravaillée et réécrite d'un compte-rendu qui avait été rédigé en 2008 , à la demande de l'Initiative conjointe pour l'Education et la Protection de l'Enfant. Trois catégories de documents avaient été passées en revue : (i) la documentation académique et non académique relative aux enfants en Afrique occidentale et centrale ; (ii) des études et rapports nationaux, régionaux et internationaux concernant la violence en milieu scolaire (25 documents) ; et (iii) la documentation générale sur l'Education pour Tous et la protection de l'enfant.

Les études menées dans la région ont été, pour la majeure partie d'entre elles, réalisées à partir de l'année 2005. Elles sont généralement réalisées à l'initiative d'organismes des Nations Unies ou d'ONG et en partenariat avec des coalitions de l'éducation nationale ou des coalitions impliquées dans la prise en charge des droits des enfants et avec des ministères. Ces études sont différentes en termes de portée et d'exhaustivité. Certaines d'entre elles se focalisent exclusivement sur la violence en milieu scolaire, tandis que d'autres ont une portée plus large. D'autres encore s'intéressent uniquement à des formes précises, comme les châtiments corporels, les abus sexuels (associés ou non à l'exploitation sexuelle) ou à la violence fondée sur le genre. Les méthodes d'échantillonnage des écoles, le nombre d'enquêtés et les méthodologies utilisées sont très différents. Enfin, aucune de ces études ne s'intéresse à l'évolution de la violence en milieu scolaire dans le temps.

Le présent rapport exploite les informations présentées dans la documentation. Il ne fait pas une comparaison entre la prévalence de la violence entre pays, les données disponibles n'étant pas comparables. Il n'identifie pas non plus les tendances au fil du temps (en ce qui concerne les types d'auteurs d'actes de violence, les victimes, etc.) ni ne tire des conclusions sur la question de savoir si la violence en milieu scolaire (et le type de violence) augmente ou diminue dans la région.

Les interventions en matière de lutte contre la violence à l'école ont rarement fait l'objet d'une évaluation. Le présent rapport ne donne pas un aperçu des initiatives menées au niveau national ou régional pour combattre le phénomène.



« Lorsque l'environnement social et physique de la communauté est hostile, il est peu probable que l'environnement scolaire soit épargné »

Les niveaux et types de violence dans les écoles rendent souvent compte des niveaux et types de violence dans les pays, les communautés et les familles. Ces derniers, à leur tour, reflètent les conditions politiques et socioéconomiques, les comportements sociaux, les traditions et valeurs culturelles ainsi que les lois et l'application de la législation. Lorsqu'il est légal, considéré comme acceptable, voire même louable que les hommes contrôlent les femmes et que les riches et les privilégiés contrôlent les démunis et les désavantagés, que les parents contrôlent les enfants par la violence et la menace de la violence, il est alors probablement légal, considéré comme acceptable, voire même louable que les adultes et les enfants utilisent des méthodes similaires à l'école. En devenant des victimes, des auteurs et des témoins de la violence, les enfants apprennent que la violence est une méthode acceptable par laquelle les personnes fortes et agressives obtiennent ce qu'elles veulent des personnes plus faibles, passives ou pacifiques.»⁴

Paulo Sérgio Pinheiro

2. LE CONTEXTE DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

Le phénomène de la violence à l'endroit des enfants ne peut se comprendre sans une étude de la violence dans d'autres secteurs du monde des enfants. Il doit être pris en charge dans les contextes culturel et communautaire plus larges qui définissent les normes sociales autour d'une hiérarchie, de la discipline et du respect des règles et dans l'environnement sociopolitique et économique plus large des pays dans lesquels il intervient.

Définition de la violence

Il existe plusieurs définitions de la violence intra ou extrascolaire. Ces définitions varient en termes d'intensité et d'ampleur. Certaines concernent essentiellement des formes associées à la violence physique et psychologique, tandis que d'autres intègrent la violence structurelle et institutionnelle liée à la famille et aux pratiques culturelles et sociales.

Le présent rapport utilise la définition de la violence par l'Organisation Mondiale de la Santé : « *la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations* »⁵. S'inspirant de cette définition, le rapport adopte les quatre catégories de violence interpersonnelle décrite par l'Alliance mondiale pour la Prévention de la Violence (Organisation mondiale de la Santé) : carences ou négligences physiques, sexuelles ou psychologiques⁶.

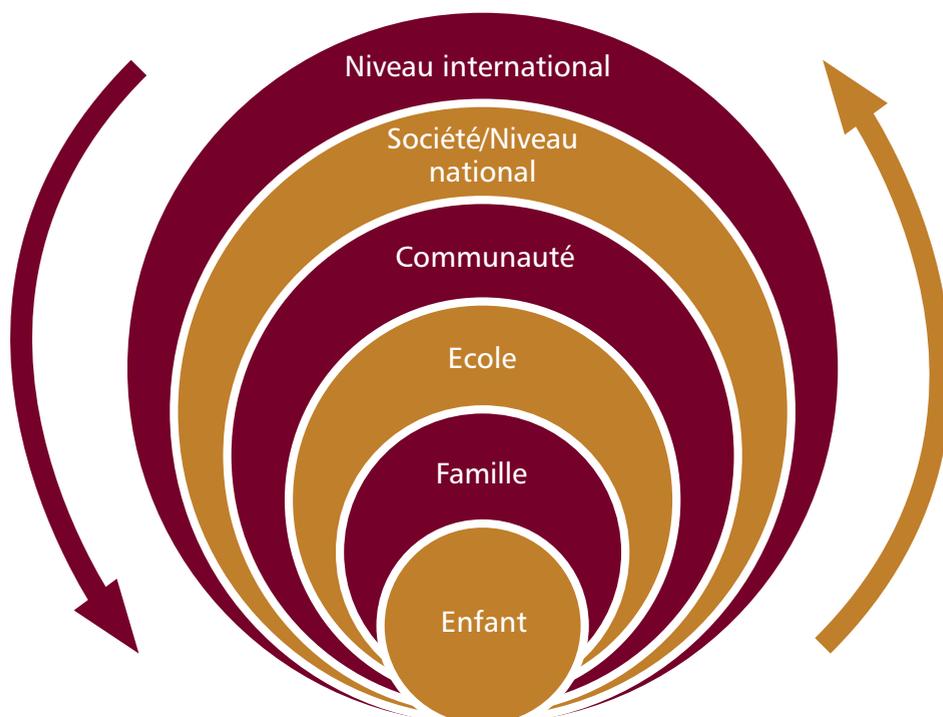
La violence à l'école et à l'extérieur de l'école

Peu d'efforts ont été faits jusqu'ici pour comprendre les liens directs qui existent entre la violence à l'école et la violence dans l'environnement en général. En reconnaissant que la violence en milieu scolaire n'est pas un problème confiné aux écoles mais un problème de société complexe et à plusieurs facettes, nous pouvons approfondir notre connaissance du phénomène.

Les écoles sont des espaces sociaux au sein desquels les relations de pouvoir, les pratiques de domination et de discrimination de la société dans son ensemble se reflètent. Les violences faites aux enfants dans le milieu scolaire trouvent leur origine dans les violences exercées dans d'autres secteurs de la vie des enfants, dans la famille, dans la communauté et dans la société. Elles intègrent des normes sociales et culturelles tournant autour de l'autorité, de la hiérarchie, de la discrimination fondée sur le genre et de la discipline.

Les systèmes éducatifs de l'Afrique occidentale et centrale ont été modélisés par des événements historiques, des traditions culturelles, des agendas politiques, des pratiques communautaires et des réalités économiques. Les décisions des gouvernements touchant au secteur de l'éducation ont également été encadrées dans des limites posées par l'architecture de l'aide internationale et guidées par des engagements internationaux.

Le niveau de complexité du phénomène et la manière dont la violence en milieu scolaire intervient à la jonction des domaines privé et public peut être schématisée à l'aide du diagramme ci-dessous.



La socialisation des enfants se fait dans divers environnements : à la maison, à l'école, au sein de la communauté et de la société en général. Les enfants sont confrontés à différentes formes, différents degrés de violence et de négligences dans chacun de ces environnements. Leur éducation dépend de facteurs culturels, sociaux, politiques et économiques ainsi que des décisions prises par divers mandataires, qui vont des organisations internationales aux gouvernements, des ministères de l'éducation aux enseignants, des organisations de la société civile aux administrations locales et des leaders communautaires aux parents.

Toutes ces dimensions interfèrent entre elles, ce qui explique les caractéristiques très diverses de la violence, qui cristallisent les problèmes sociaux et économiques dans l'environnement scolaire et ont un impact négatif, d'abord sur les enfants, puis, par un effet boomerang, sur la famille, la communauté et la société en général.

Les facteurs et effets contextuels sont présents dans un continuum, de la maison à l'école et à la société en général, en passant par la communauté (voir les flèches du diagramme). La violence peut se produire à n'importe quel niveau et elle a des répercussions sur tous les niveaux.

Facteurs endogènes et exogènes

Deux types de facteurs ont un impact sur la violence dans les écoles de l'Afrique occidentale et centrale : des facteurs endogènes et des facteurs exogènes. La compréhension de ces facteurs constitue déjà un premier pas vers l'identification des actes violents qui interviennent dans le milieu scolaire et la formulation des réponses appropriées.

Les facteurs exogènes sont des facteurs politiques, économiques, sociaux ou culturels étrangers à l'école et au système éducatif. L'analyse des relations de cause à effet entre les normes sociales et la violence ainsi que l'étude de la manière dont les familles et les communautés socialisent les individus en leur apprenant à internaliser la violence en tant que moyen d'affirmer l'autorité et/ou d'inciter à la soumission contribuent considérablement à la compréhension de la violence scolaire.

Les facteurs endogènes sont internes à l'école ou au système éducatif. Ces facteurs systémiques peuvent intégrer des questions touchant au recrutement et à la formation des enseignants, au programme d'enseignement ou à la gouvernance scolaire. L'analyse de l'impact de l'environnement d'apprentissage sur la violence à l'école et de son potentiel en ce qui concerne la réduction des violences faites aux enfants dans et autour des écoles contribue effectivement à une meilleure compréhension de la question.

Les facteurs exogènes et endogènes peuvent se renforcer mutuellement. La macroéconomie et la fourniture de l'aide ont un impact sur le développement des systèmes nationaux d'éducation (par exemple en apportant des contraintes au recrutement des enseignants) qui, à son tour, a un impact sur les opportunités et l'expérience des apprenants en matière d'éducation. Les taux élevés d'analphabétisme résultant du système éducatif défaillant influenceront sur les attitudes des parents vis-à-vis des pratiques en matière d'éducation.

Principales formes de la violence en milieu scolaire en Afrique occidentale et centrale

La prévalence, la fréquence et l'intensité de la violence n'ont pas encore été documentées de manière globale en Afrique occidentale et centrale. Il n'existe, dans la région, aucun système général de suivi des actes violents intervenant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'environnement scolaire. Les enfants et leurs parents ont souvent peur d'intervenir lorsque des agressions sont commises par des personnes en position d'autorité, que ce soit à l'école ou dans la communauté⁸. Au Nigeria, par exemple, une étude a révélé que seuls 4% des incidents de violence sexuelle et 40% des actes de violence physique avaient été signalés par des enfants⁹.

La plupart des formes de violence se recoupent et ont des origines communes profondément ancrées dans les pratiques politiques, sociales, culturelles et éducatives. Pour des raisons de clarté, le présent rapport articule leur présentation autour de trois catégories rencontrées dans les environnements scolaires d'Afrique occidentale et centrale : (i) châtiment dégradant et corporel, (ii) violence, abus et exploitation sexuels et (iii) autres formes de violence, qu'il s'agisse d'expressions de la violence physique, de la violence psychologique ou de brimades.

Cette catégorisation permet de s'interroger sur les moyens par lesquels la violence se produit, pourquoi et avec quels effets directs sur les enfants. Cependant, il importe de reconnaître que toutes les formes de violence sont liées et que les enfants sont souvent exposés à des formes successives et concurrentes de violence tout au long de leur apprentissage scolaire.

En outre, il est fondamental de reconnaître que les formes de violence susmentionnées imposent des tensions supplémentaires sur l'éducation des enfants, qui est déjà souvent compromise par la décision des parents de les envoyer à l'école de manière irrégulière ou de ne pas les y envoyer du tout et par les réalités locales et nationales qui réduisent les chances des enfants d'aller à l'école ou de bénéficier d'un enseignement de qualité.

L'enfant africain et la discipline

En Afrique occidentale et centrale, les enfants ont une valeur sociale et économique. Ils confèrent un statut, le respect et représentent un potentiel en termes de main d'œuvre et de revenus. En conséquence, le bien-être des familles repose sur l'adhésion de l'enfant à des objectifs partagés et l'optimisation du bien commun de l'unité familiale. C'est pourquoi l'éducation des enfants bénéficie à l'enfant comme à la famille.

Dans la majeure partie de la région, les enfants naissent dans des familles de taille importante et élargies qui opèrent en fonction d'un ordre hiérarchique en vertu duquel le pouvoir et le statut dépendent de l'âge et du genre. Les relations de pouvoir complexes au sein de la famille peuvent toucher les relations entre les belles-mères et les mères ou la rivalité entre les coépouses. Cette complexité est exacerbée par le rôle des aidants de substitution (frères ou sœurs plus âgés) ou les pratiques de « tutorat » des enfants qui consistent à confier l'enfant à des parents autres que leurs parents biologiques qui se chargeront de leur éducation.

Dans un tel environnement, l'éducation de l'enfant est assurée par plusieurs adultes et des enfants plus âgés jouissant de différents niveaux d'autorité, ayant différents agendas et différents principes et pratiques concernant la discipline. Le niveau de tension qui prévaut au sein des familles et la prévalence de la violence dans le milieu familial, en particulier, influent sur la manière dont les enfants sont éduqués. Les garçons et les filles reçoivent le plus souvent une éducation différente, selon les normes, en termes de genre, appliquées au sein de leur communauté¹⁰.

Source : Castle, S., Diallo, V. (2008) Desk Review of Evidence about Violence within Educational Settings in West and Central Africa. Draft Report, unpublished, for UNICEF WCARO, Plan WARO, ActionAid and Save the Children Sweden



3. CHÂTIMENTS CORPORELS ET DÉGRADANTS

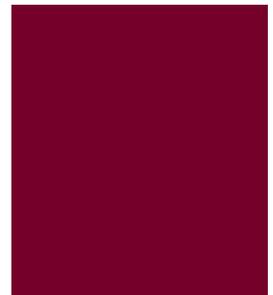
« Lorsque l'année scolaire a commencé, mon père a refusé de payer mes frais de scolarité. Etant donné que je n'avais pas de cahiers, j'ai été battue devant d'autres personnes et chassée de l'école pendant une semaine. J'ai eu très honte et j'ai pensé à quitter l'école ». (Fille, 10 ans, Cameroun)¹⁰

« L'enfant africain est élevé dans une culture qui utilise le bâton comme une forme de punition pour amener les enfants à apprendre et à s'instruire. Si nous n'appliquons pas les mêmes pratiques, alors nos écoles connaîtront une baisse des niveaux académiques ». (Enseignant ghanéen)¹¹

Qu'entend-on par châtiments corporels et dégradants ?

Le Comité des Droits de l'Enfant définit les châtiments corporels comme « *tous châtiments impliquant l'usage de la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il* »¹². Les châtiments corporels sont toujours dégradants. Ils impliquent l'utilisation de bâtons, de fouets, de ceintures ou tout autre objet, de coups sur la tête, de tapes, de gifles ou que l'on force l'enfant à rester dans une position inconfortable, par exemple à genoux. Ils sont généralement administrés pour des résultats scolaires insuffisants ou comme punition pour sanctionner un mauvais comportement, un manque de respect, même si les enfants rendent aussi compte de châtiments corporels ou dégradants infligés sans la moindre raison apparente.

Les insultes et les menaces peuvent aussi constituer d'autres formes de châtiments corporels. Lorsqu'elles sont courantes au sein de la communauté, ces pratiques sont facilement transférées dans l'environnement scolaire.



Qui est concerné ?

Les **garçons comme les filles** sont victimes de châtimts corporels, même si, en Afrique occidentale et centrale, ce sont les garçons qui y sont le plus souvent soumis, notamment dans les écoles primaires¹³. Au Bénin, il ressort des conclusions de récentes recherches que 54,8% des enfants ont été victimes de châtimts corporels à l'école¹⁴. Au Sénégal, la proportion est similaire, une étude pilotée par les élèves ayant constaté que 55% des élèves sont victimes des châtimts corporels¹⁵. Une étude réalisée en République centrafricaine a révélé que 52% des enseignants du cycle primaire infligent chaque jour des châtimts corporels à leurs élèves, 13,1% d'entre eux le faisant deux fois par jour au minimum et 16,2% une fois par jour¹⁶. En Gambie, les garçons estiment qu'ils sont plus souvent battus ou soumis à d'autres châtimts dégradants que les filles¹⁷.

Les éléments d'appréciations recueillis démontrent que les enseignants et les enseignantes ainsi que les membres du personnel administratif infligent des châtimts dégradants ou corporels. En Gambie, les enseignants qui battent les élèves souvent ou très souvent (22%) sont moins nombreux que les enseignantes qui le font (36%)¹⁸.

Les châtimts corporels dans le milieu scolaire interviennent généralement dans une atmosphère couverte par la culture du silence. Les enfants craignent peut-être qu'en dénonçant à leur retour à la maison les châtimts dont ils sont victimes à l'école ils puissent subir des violences supplémentaires pour leur « mauvais comportement à l'école » et les parents remettent rarement en cause l'autorité d'un enseignant, dans un contexte où les châtimts corporels ou dégradants sont considérés comme une forme acceptable d'imposition de la discipline.

Enfants particulièrement menacés

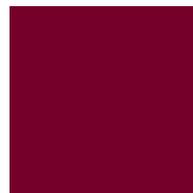
Les enfants handicapés sont souvent soumis à des violences physiques ou verbales en classe. Les enfants souffrant d'autisme, de dyslexie, de dyscalculie ou d'autres difficultés d'apprentissage sont exposés à des risques sérieux. Le niveau de prise de conscience de ces conditions et de formation des enseignants à la manière de prendre en charge ces problèmes sont faibles en Afrique occidentale et centrale et les enfants courent le risque d'être battus et humiliés publiquement, que ce soit à l'école ou à la maison, en cas de mauvais résultats scolaires¹⁹. Cette situation contribue à exacerber d'autres formes de négligence vécues par les enfants handicapés tout au long de leur scolarité (lorsqu'ils ont été inscrits à l'école par leurs parents) du fait de l'insuffisance du matériel approprié, de l'absence de soutien ou d'un personnel formé.

Les enfants migrants ou réfugiés sont aussi vulnérables aux châtimts corporels ou dégradants à l'école. Ainsi, des informations indiquent que les enfants déplacés de la Sierra Leone, un pays anglophone, vers la Guinée Conakry, pays francophone, ont été victimes de châtimts physiques dans leurs nouvelles écoles parce qu'ils ne comprenaient pas le français.²⁰

Les élèves des écoles coraniques (également appelés garibous ou talibés), des garçons pour la plupart, sont particulièrement exposés au risque de violences et de subir un traumatisme psychologique au cours de leur apprentissage, sous la conduite de maîtres coraniques. Certaines informations font état de violences physiques et psychologiques infligées à ces enfants qui, dans certains pays, sont envoyés mendier de l'argent ou de la nourriture, forcés de vivre dans des conditions difficiles et frappés pour les inciter à mieux mémoriser le Coran²¹. En Mauritanie, une étude a révélé que 76% des maîtres d'école coranique ciblés ont confirmé qu'ils administraient des châtimts corporels aux enfants²². Selon les conclusions d'une étude réalisée au Sénégal, 64% des élèves des écoles coraniques interrogés étaient victimes de châtimts corporels²³. En règle générale, peu d'études ont été menées dans la région pour quantifier le problème.

« Je ne pense pas que le fait que le marabout [maître coranique] nous batte soit un problème, car même dans les écoles, les enseignants battent les enfants. C'est pour notre propre bien. Le marabout nous demande d'aller mendier, ce n'est pas parce qu'il est mauvais, c'est parce qu'il n'a pas les moyens de nous nourrir. »
(Un garibou de Mopti, au Mali) ²⁴

« J'avais un marabout qui m'envoyait chercher de l'argent. Si vous ne ramenez rien, le marabout vous frappait. Un jour, nous sommes partis mendier et l'un d'entre nous a volé quelque chose, la personne volée a ramené l'enfant chez le marabout. Le marabout lui a dit : « Je n'ai jamais demandé aux enfants d'aller mendier ». Lorsque les gens sont partis, il a frappé l'enfant à la tête avec un bâton de bois et il est mort d'une fracture du crâne, il y avait beaucoup de sang. C'est pourquoi je suis parti pour vivre dans la rue. »
(Enfant de la rue, 13 ans, Bamako, Mali) ²⁵



Pourquoi les châtiments corporels sont-ils administrés dans les écoles ?

Facteurs socioculturels

Les écoles ont tendance à **reproduire les structures et les relations sociales qui existent dans leur environnement**. En Afrique centrale et occidentale, la conformité et l'assujettissement que les familles et les communautés pourraient exiger des enfants se traduit dans le cadre scolaire par la soumission à la volonté des enseignants et du personnel de l'école. Lorsque les enfants ne se conforment pas aux normes, la violence est alors perçue comme un moyen légitime de corriger les comportements non conformes.

Parents et éducateurs parlent souvent de la **vertu éducative des châtiments corporels**. En Mauritanie, les parents ont confirmé que la violence physique fait partie de l'éducation et est nécessaire « afin que l'enfant puisse comprendre ses erreurs, interpréter les valeurs sociales et morales et apprendre à respecter ses aînés »²⁶. D'autres études menées au Bénin²⁷ et au Togo confirment ces conclusions.

Cette conviction et l'acceptation d'une telle forme de violence physique par les hommes et les femmes de nombreux pays contribue à la banalisation de la violence, à sa répétition dans le milieu scolaire et au fait qu'elle est tolérée jusqu'à un certain niveau par les sociétés

Recrutement d'enseignants non qualifiés et déficit de formation

Les châtiments corporels peuvent aussi s'expliquer par des causes systémiques. Dans les pays de l'Afrique occidentale et centrale, le plafonnement des salaires des fonctionnaires a eu pour résultat le recrutement d'un important nombre d'enseignants contractuels et d'enseignants volontaires, engagés par les communautés pour servir dans les écoles. Ces **enseignants sont souvent sous-qualifiés et non formés**. Ce phénomène, associé à la réduction de la durée de formation professionnelle des enseignants de nombreux pays²⁸, contribue à l'émergence d'une main d'œuvre enseignante privée des aptitudes qui auraient pu leur permettre de prendre en charge les classes et d'imposer la discipline. Les enseignants manquent d'assurance et sont mal préparés aussi bien en termes de contenu des matières que des pratiques appliquées dans la classe. Cette situation est propice à une augmentation des niveaux de stress et à des comportements tels que les menaces verbales, les pressions et la violence physique. En Mauritanie, 84% des enseignants ont reconnu qu'ils administreraient des châtiments corporels sous le coup de la colère²⁹.

Il en résulte que la plupart des enseignants ne sont pas formés aux méthodes de châtiments non violents ou d'imposition d'une discipline positive, malgré l'existence de techniques pédagogiques permettant d'indiquer aux élèves les limites à ne pas dépasser en termes de comportement. Cette **absence de prise de conscience et d'internalisation des formes non violentes de discipline** est un facteur qui a tendance à perpétuer la violence institutionnalisée dans le cadre scolaire.

Cependant, aucune étude détaillée n'a été faite pour mesurer la fréquence des châtiments corporels et dégradants en rapport avec la qualification et le niveau de formation des enseignants dans la région.

Quels sont les effets des châtiments corporels sur les enfants ?

« Lorsque le maître me frappe, mon esprit se vide aussitôt. Même si j'avais beaucoup d'idées avant, dès qu'il me frappe, j'oublie tout – Je ne peux plus penser »
(élève de l'enseignement primaire, Togo)³¹

Les châtiments corporels ont des conséquences négatives aussi bien physiques que psychologiques sur les enfants. Ils provoquent des lésions physiques qui vont des ecchymoses au traumatisme ou à l'hémorragie, en passant par les saignements, et peuvent même provoquer la mort³². Ils inspirent un sentiment de crainte des autres et de peur des institutions d'enseignement, ce qui a des impacts négatifs sur la concentration, la participation³³ en classe et les résultats³⁴. Ils ont également des conséquences irréversibles sur le développement psychologique et social de l'enfant. Les effets de la violence en milieu scolaire sur les abandons scolaires, les communautés et les sociétés sont examinés dans le présent rapport (Section 6).

4. VIOLENCE, ABUS ET EXPLOITATION SEXUELS

Trois formes de violence sexuelle sont étudiées et documentées dans la plupart des pays de l'Afrique occidentale et centrale³⁵ : la violence sexuelle, les abus sexuels et l'exploitation sexuelle³⁶.

La violence sexuelle est l'expression qui désigne tout acte sexuel commis, ou toute tentative d'initier un acte sexuel, en usant de la coercition, de la force, de la menace ou de la surprise. Les éléments d'appréciation disponibles à ce sujet laissent à penser que les abus sexuels et l'exploitation sexuelle sont des formes de violence sexuelle très courantes dans les institutions d'enseignement de la région.

Qu'entend-on par abus sexuel ?

« Après la guerre, j'avais 14 ans lorsque ma mère a décidé de me renvoyer à l'école dans la ville de Kolahan. J'ai dû quitter l'école un an plus tard. Le maître, âgé de 45 ans, a noué des relations avec moi et je suis tombée enceinte. J'ai eu un bébé, mais il n'y a que ma mère qui m'aide à m'occuper de lui. Le maître nie ce qui s'est passé et refuse de prendre en charge l'enfant ».
(Fille libérienne de 17 ans) ³⁷

« Les directeurs d'école et les membres de l'administration sont tous impliqués, il n'est donc pas possible de dénoncer ces choses dans notre école ». (Un élève de 18 ans, inscrit au niveau secondaire, à Sikasso, au Mali) ³⁸

L'abus sexuel s'entend de tout acte ou tentative d'acte à caractère sexuel commis par un adulte sur un enfant (ou par un enfant plus âgé sur un autre enfant plus jeune), notamment des attouchements, en usant de la force, sous la contrainte ou **en tirant avantage d'une situation de supériorité**.

Les abus sexuels peuvent comprendre le harcèlement verbal ou physique avec des connotations sexuelles, les attouchements, l'agression sexuelle ou le viol. Les abus sont souvent suivis de menaces verbales visant à empêcher l'enfant de dénoncer leur auteur.

Les auteurs d'abus sexuels

Les auteurs d'abus sexuels commis aux alentours des écoles sont généralement des hommes de tout âge, qui peuvent être connus ou inconnus de l'enfant. Au sein de l'école, les auteurs d'abus sexuels sont le plus souvent des élèves de sexe masculin ou des enseignants ou autres membres du personnel. Les enseignantes et les élèves sont plus rarement impliqués en tant qu'auteurs³⁹.

Les **élèves masculins** peuvent tirer profit de leur situation de supériorité pour se livrer à des abus sur des enfants plus jeunes ou plus faibles. Des informations de plus en plus nombreuses tendent à prouver que les élèves masculins sont les principaux responsables de la violence sexuelle à l'école, notamment celle dirigée contre les filles. Au Cameroun, une étude a constaté que 30% des violences sexuelles subies par les filles sont exercées par des élèves masculins⁴⁰. Au Ghana, les conclusions d'une étude ont révélé que 14% des cas de viol commis sur des filles l'avaient été par des camarades d'école, tandis que 24% des garçons ciblés par l'étude ont reconnu avoir violé une fille ou participé à un viol collectif⁴¹. Une étude plus récente concernant le Ghana a révélé que, selon les enfants, les auteurs d'abus sexuels dans les écoles seraient à 82,1% des garçons⁴². Selon les conclusions d'une étude réalisée en République centrafricaine, 42,2% des garçons inscrits dans les écoles secondaires à Bangui ont confirmé s'être livrés à des actes sexuels violents à l'intérieur de l'école ou dans les alentours de l'école⁴³. Les abus sexuels commis par des élèves masculins posent surtout problème au niveau de l'enseignement secondaire, la majeure partie des informations communiquées les désignant comme les principaux auteurs des abus sexuels⁴⁴. Les élèves masculins sont aussi les principaux auteurs des actes de violences et des abus sexuels commis sur des filles, constate également une étude menée en RD Congo⁴⁵.

Il arrive que, dans certaines circonstances, **les enseignants ou le personnel de sexe masculin** tirent avantage de leur situation d'autorité et de confiance pour se livrer à des abus sur les enfants. Bien que la grande majorité des enseignants ne soit pas concernée, certaines informations collectées dans la région font état d'abus d'autorité. S'agissant de la RD Congo, une étude révèle que 46% des élèves féminins couvertes par l'étude ont confirmé être victimes de harcèlements, d'abus et de violences sexuels de la part de leurs enseignants ou d'autres membres du personnel de l'école⁴⁶. Au Ghana, les enfants estiment que 7,7% des abus sexuels commis dans le milieu scolaire sont le fait des enseignants⁴⁷. En ce qui concerne la situation au Cameroun, les élèves féminins victimes d'abus sexuels ont désigné les enseignants comme les principaux auteurs (8%) de ces actes⁴⁸. En République centrafricaine, les enseignants sont considérés comme les principaux auteurs des abus sexuels perpétrés contre des filles inscrites dans l'enseignement primaire⁴⁹. Des conclusions similaires ont été tirées par une étude menée au Sénégal et qui révèle que, de l'avis des filles, les principaux auteurs des actes de harcèlement sexuel sont des enseignants (42%)⁵⁰. Au Niger, une étude a constaté que 47,7% des élèves avaient été témoins de déclarations d'amour faites par des enseignants à leurs camarades et 88% des enseignants ont confirmé l'existence d'actes sexuels entre élèves et enseignants au sein de leur école.⁵¹

Autres adultes. La majeure partie des études effectuées dans la région rendent compte d'un nombre plutôt élevé d'abus sexuels commis, notamment contre des filles, par des adultes, généralement des hommes, sur le chemin de l'école. Ces adultes sont soit connus des enfants (amis de la famille, chauffeurs d'autobus) soit inconnus d'eux (jeunes de la communauté, soldats dans des zones de conflit ou post-conflit). Au Ghana, une récente étude révèle que 39,5% des auteurs d'actes d'abus sexuels sont des voisins, 12,8% d'entre eux des parents et 13,7% des adultes masculins de la communauté⁵². Au Nigeria, une étude constate comment les chauffeurs d'autobus, les conducteurs d'okada (vélo-taxi) et les élèves masculins utilisent un vocabulaire déplacé pour désigner les filles ou exprimer leur désir de toucher leur corps⁵³.

Qu'entend-on par exploitation sexuelle ?

« L'enseignant peut confisquer le diplôme d'une fille si elle n'accepte pas sa déclaration d'amour » (Garçon, Liberia) ⁵⁴.

« Les enseignants profitent de la faiblesse [des filles] pour les exploiter. Lorsqu'elle a une mauvaise note, l'enseignant lui dit souvent « viens me voir », ce qui signifie « viens, nous allons négocier » et cela finit généralement par l'échange de rapports sexuels contre des notes. » (Enseignant masculin, Liberia) ⁵⁵.

L'exploitation sexuelle se réfère à tout abus de la vulnérabilité, de la position d'autorité ou de la confiance à des fins sexuelles, avec une **rémunération en espèces ou en nature** accordée à l'enfant ou à une tierce personne, ou des **avantages sociaux et politiques** résultant de cet abus. L'exploitation sexuelle dans les écoles est une manifestation de la corruption. Dans la région, elle se rapporte essentiellement à des relations transactionnelles, telles que les bonnes appréciations ou les bonnes notes attribuées en échange d'actes sexuels ou des relations sexuelles comme paiement des frais de scolarité ou des fournitures (les filles peuvent aussi être « offertes » aux enseignants par des élèves masculins afin de bénéficier d'une réduction des frais de scolarité).

Au niveau de la région, les données relatives à la prévalence de l'exploitation sexuelle varient considérablement, une situation due, en partie, au fait qu'elle est souvent associée aux abus sexuels. Au Ghana, selon les conclusions d'une étude réalisée en 2003, 6% des filles interrogées avaient été victimes de chantage sexuel concernant leurs notes scolaires⁵⁶.

Le vocabulaire utilisé dans plusieurs langues pour décrire les pratiques d'exploitation sexuelle dans les écoles est très éloquent et révèle, jusqu'à un certain point, la prévalence du problème. Il a aussi tendance à banaliser l'exploitation et à lui ôter son caractère inconvenant, illégal et dépravé.



La gamme des expressions utilisées pour décrire la violence sexuelle dans les écoles est révélatrice de sa prévalence et de sa banalisation⁵⁷.

“La menace du bic rouge” (Mali) : menace de mauvaises notes si les filles ne cèdent pas aux avances sexuelles de leurs enseignants.

“Moyennes Sexuellement Transmissible” (Gabon, Cameroun, dans la sous-région en général) : expression inspirée par les Maladies sexuellement transmissibles.

“Droit de cuissage” (Côte d’Ivoire) : droit (des enseignants) de déflorer les filles.

“Bush stipend” ou **“Chalk allowance”** : faveurs sexuelles accordées par les filles aux enseignants à titre de « compensation » pour leur affectation dans des zones isolées.

“BF, Bordelle Fatigue” (Togo) : BF est une marque de savon au Togo. L’expression se réfère à une fille fatiguée par ses nombreuses relations sexuelles avec des enseignants.

Les auteurs d’exploitation sexuelle

La plupart des études publiées dans la région constatent que les enseignants de sexe masculin et d’autres membres du personnel scolaire sont les premiers auteurs des actes d’exploitation sexuelle commis dans les écoles. Le phénomène des papas gâteau (hommes plus âgés et riches qui offrent des cadeaux et paient les frais de scolarité ainsi que les fournitures des jeunes enfants, souvent des filles, contre des faveurs sexuelles) est aussi fréquent en Afrique occidentale et centrale.

Il a été constaté des cas dans lesquels des enseignants ou des membres du personnel de l’école auraient, de connivence, harcelé des élèves (ex. au Ghana et au Mali⁵⁸). Cela indique que, le harcèlement sexuel est parfois profondément ancré dans les pratiques professionnelles de nombreux membres du personnel académique.

L’autre face de l’exploitation sexuelle dans les écoles est que les enseignants peuvent aussi faire l’objet de harcèlement sexuel de la part des filles qui utilisent cette méthode comme une sorte de moyen de survie ou une stratégie pour assurer leur réussite scolaire. Certaines études (au Burkina Faso et au Sénégal, par exemple) expliquent comment les filles obtiennent un certain prestige social en nouant des amitiés avec des enseignants ou en flirtant avec eux⁵⁹.



Qui sont les victimes ?

Les **filles** sont les principales victimes de la violence, des abus et de l'exploitation sexuels perpétrés par des enseignants et membres du personnel masculin ou des élèves de sexe masculin. Toutes les études réalisées dans la région confirment ce fait. Les violences sexuelles exercées sur des garçons par des enseignants (de sexe masculin ou féminin) semblent plutôt marginales. Ce phénomène est le reflet des disparités profondément ancrées dans la société en ce qui concerne l'exercice du pouvoir fondé sur le genre, disparité, qui existent à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle de classe.

Facteurs de vulnérabilité

Un certain nombre de facteurs de vulnérabilité provoquent ou augmentent la violence sexuelle autour ou dans les écoles ou se recoupent avec elle. En général, la vulnérabilité des enfants, des filles en particulier, augmente lorsque les mécanismes traditionnels de protection des familles et des communautés sont inopérants ou perturbés par une situation de conflit⁶⁰. Les études effectuées dans un certain nombre de pays (par exemple au Burkina Faso) révèlent que dans les zones rurales les enfants sont plus exposés au risque d'abus sexuels que dans les zones suburbaines⁶¹.

Les informations collectées au Nigeria et au Ghana indiquent que les adolescentes sont plus vulnérables que les préadolescentes⁶², ce qui révèle l'importance de l'âge en tant que facteur de vulnérabilité. Les filles sont considérées comme des femmes dès qu'elles ont atteint la puberté, ce qui les expose davantage aux violences sexuelles perpétrées par des adultes.

L'Etude de l'ONU sur la Violence à l'endroit des enfants constate que les enfants handicapés sont souvent victimes de violences, notamment de violences sexuelles, dans les écoles et dans les alentours des écoles. Ils sont particulièrement exposés à ce risque sur le chemin de l'école. Les abus sexuels commis sur des enfants handicapés ont aussi pour cadre les internats accueillant des enfants ayant des besoins spéciaux, que ce soit au niveau des dortoirs ou dans les salles de classe. Les enfants handicapés, en particulier les filles, sont particulièrement vulnérables du fait que leurs déficiences physiques ou mentales peuvent les empêcher de se défendre en cas d'agression sexuelle. Les enfants handicapés et leurs parents sont moins susceptibles que les autres de dénoncer les abus du fait des préjugés attachés à leur état de santé. C'est pourquoi il n'existe pas de données suffisantes susceptibles de donner une image réaliste du phénomène, mais cela ne devrait pas amener à sous-estimer l'impact dévastateur que les abus et l'exploitation sexuels peuvent avoir sur ces enfants et leurs familles.

Les jours suivants, les notes d'Afi ont subitement diminué.



Où les violences sexuelles sont-elles perpétrées ?

Les violences sexuelles sont perpétrées dans différents endroits, dans et autour des écoles. Les enfants (notamment des filles et des enfants handicapés⁶⁵) ont signalé des agressions subies sur le chemin de l'école, à l'aller comme au retour, de la part d'hommes, mais également de soldats postés aux points de contrôle⁶⁶. Souvent, c'est sur le chemin de l'école que les filles risquent de devenir la proie des prétendus « papas gâteau ».

Les violences sexuelles peuvent aussi avoir pour cadre les alentours du portail de l'école, où l'on peut rencontrer des hommes, ou l'intérieur ou les alentours des toilettes (en particulier lorsque les toilettes sont mixtes ou qu'elles sont partagées par les enseignants et les élèves), les salles de classe vides, la salle des professeurs, les domiciles des enseignants et les dortoirs ou les alentours de ces derniers, lorsqu'il s'agit de pensionnats⁶⁷. Les attentes de la société ou, dans certains cas, l'accord entre les communautés et le personnel de l'école qui voudraient que les élèves soient tenus de faire des corvées pour les enseignants augmente le risque d'exposer les enfants à des abus sexuels dans les domiciles des enseignants.

Ajouter une carte matérialisant les endroits dangereux.

Quelles sont les causes de la violence sexuelle en milieu scolaire ?

Facteurs socioculturels

Les **relations de genre** sont d'une importance cruciale pour comprendre les violences sexuelles subies par les enfants. La majeure partie des violences dans et autour des écoles intervient dans le cadre des normes et des dynamiques de socialisation basées sur le genre qui prévalent dans certaines parties d'Afrique occidentale et centrale et dans le cadre desquels la violence masculine est acceptée et qui favorisent l'assujettissement et la passivité des femmes. La masculinité africaine peut se fonder sur des notions de virilité, de pouvoir sexuel de l'homme et de concurrence qui ont des conséquences directes négatives sur les filles et les femmes. Les inégalités entre les genres notées dans les sociétés patriarcales sont enracinées dans la culture économique, politique, sociale et éducative de la société.

Les normes de genre ont aussi des répercussions sur le signalement ou la sous-estimation de la violence sexuelle en milieu scolaire. Certains enseignants pourraient minimiser les attitudes négatives des jeunes garçons à l'endroit des filles en les interprétant comme des attitudes normales d'adolescents. Certaines filles pourraient aussi accepter un certain niveau de violence et de discrimination basée sur le genre dans l'environnement scolaire en l'estimant conforme à ce qu'elles vivent et à ce que la société leur a appris à juger « normal » à la maison et au sein de la communauté, notamment des sociétés patriarcales.

De même, en Afrique occidentale et centrale, **la puberté** n'est pas reconnue comme une phase distincte du cycle de vie de la fille. La petite fille devient une femme dès qu'elle a ses menstrues et elle est considérée comme pleinement responsable de sa sexualité à un âge où son corps n'a pas encore fini de se développer, son esprit continue de mûrir et qu'elle ne dispose probablement pas d'informations appropriées en matière d'éducation sexuelle.

Facteurs économiques

Le rôle de la **pauvreté**, un phénomène chronique dans certaines parties d'Afrique occidentale et centrale, ne doit pas être sous-estimé dans l'occurrence de la violence, des abus et de l'exploitation sexuels

Les **filles démunies** peuvent s'engager dans des relations transactionnelles avec leurs enseignants, le personnel de l'établissement ou d'autres adultes pour qu'ils prennent en charge financièrement leurs études. Dans certains cas, il arrive aussi que les parents ferment les yeux sur les relations sexuelles que leurs enfants ont avec leurs enseignants ou d'autres adultes afin d'alléger leurs difficultés à financer leurs études. Il arrive également que les filles entretiennent des relations à risque avec des papas gâteau, soit pour financer leur éducation, soit en échange de cadeaux pour elles-mêmes ou des contributions en nature pour aider la famille.

La faible pouvoir économique des enseignants ou d'autres membres du personnel de l'éducation (qui perçoivent des salaires peu élevés et sont parfois affectés dans des zones isolées et pauvres) font que les faveurs sexuelles dont ils bénéficient de la part des élèves leur apparaissent comme une forme de compensation.

Facteurs liés au système éducatif

La plupart des abus sexuels et des actes d'exploitation sexuelle attribués aux enseignants sont généralement commis par des hommes plutôt que par des femmes membres du personnel. Ainsi, il existe peut-être un lien entre la persistance de la violence sexuelle et la **rareté des enseignants de sexe féminin** dans les cycles primaire et secondaire en Afrique occidentale et centrale.

L'environnement scolaire lui-même et, en particulier, le lieu d'implantation des **toilettes** (le fait qu'elles soient distinctes pour les garçons et les filles, les enseignants et les élèves et qu'elles soient dotées de portes fermant bien) a une influence sur la probabilité de violences et d'abus sexuels, notamment contre les filles.

Enfin, **l'impunité** dont bénéficient les auteurs d'actes de violence sexuelle entraîne la répétition d'une telle infraction. Plusieurs études soulignent le fait que la seule sanction à laquelle s'exposent les enseignants coupables d'avoir commis des abus sexuels contre des enfants est celle du transfert dans un autre établissement scolaire⁶⁸. Les autorités de l'éducation et les membres du corps enseignant qui ferment l'œil sur ce genre d'incident pour protéger la réputation d'un collègue, de l'école ou de leur profession⁶⁹ contribuent à la banalisation des abus et de l'exploitation sexuels.



Quels sont les effets de la violence sexuelle sur les enfants ?

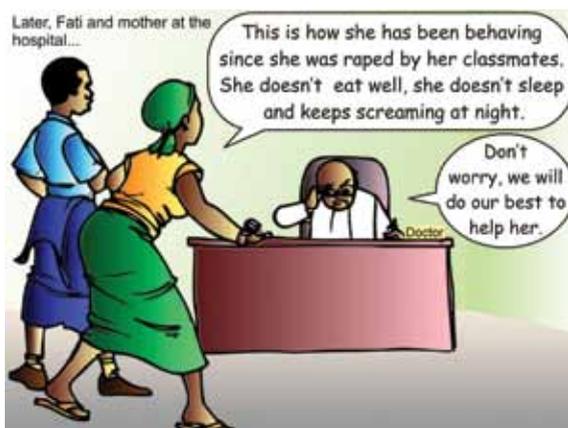
La violence sexuelle en milieu scolaire peut avoir des effets immédiats sur le **bien-être psychologique** de l'enfant. Il a été signalé l'existence de sentiments d'isolement et d'anxiété qui ont souvent conduit à la dépression, à la consommation d'alcool ou de drogue et, parfois, à des tentatives de suicide⁷⁰. Les violences verbales et les brimades peuvent ébranler **l'estime de soi**. Bien qu'elles soient des victimes, les filles victimes d'abus sexuels peuvent éprouver des sentiments de culpabilité.

La violence sexuelle a également de profondes **répercussions sur le propre comportement sexuel de l'enfant**. Les enfants victimes de violences sexuelles sont plus exposés au risque de s'engager précocement dans des comportements sexuels à risque⁷¹. Les filles ayant subi des abus sexuels dans l'environnement scolaire risquent aussi de banaliser les relations sexuelles consenties en contrepartie de bonnes notes, de logement ou de nourriture.

Une étude menée au Nigeria note que les filles vivent dans la crainte des harcèlements sexuels, souvent associés aux agressions verbales, de la part des garçons et des enseignants. Il en résulte que les filles sont incapables de tisser des relations de confiance avec leurs camarades de classe. « Cette crainte est exacerbée par le sentiment que la victime de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle a « fait quelque chose pour provoquer cela ». Par conséquent, les filles sont constamment soumises à des pressions pour interpréter et réinterpréter, construire et déconstruire les expériences et relations tissées avec des pairs de l'autre sexe »⁷².

La violence sexuelle peut avoir des **conséquences** particulièrement graves sur la **santé**. Les garçons et les filles sont tous exposés aux infections sexuellement transmises et à **l'infection au VIH**⁷³. Pour les filles, les grossesses précoces non désirées sont une des conséquences les plus graves des abus sexuels. Elles peuvent être préjudiciables à la santé maternelle et infantile ou entraîner des avortements à risque ou des infanticides. Dans la plupart des cas, les abus sexuels compromettent l'éducation des filles.

Dans certaines sociétés, les grossesses non désirées contribuent à la marginalisation et à la stigmatisation de la fille-mère qui pourrait souffrir de la désapprobation de sa famille et de la société et ne bénéficier d'aucun soutien. Souvent, elles ont aussi pour conséquence des **mariages précoces**⁷⁴ pour les filles, avec pour corollaire l'abandon scolaire (voir Section 6).



5. AUTRES FORMES DE VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

En sus des châtiments corporels et de la violence sexuelle, des abus et de l'exploitation, il existe en Afrique occidentale et centrale d'autres formes de violence scolaire. Les formes de violence les plus souvent citées dans les études menées dans la région touchent à la violence psychologique, aux bagarres, aux brimades et aux autres corvées obligatoires auxquelles les élèves sont contraints dans l'environnement scolaire.

La violence psychologique et les brimades

« Je ne fais pas toujours mes devoirs parce que mes livres et mes cahiers sont volés dans mon sac et le maître me donne des mauvaises notes » (élève du primaire, République centrafricaine) ⁷⁵

La violence psychologique revêt diverses formes. Les plus courantes sont les insultes, les menaces (de punition physique de l'enfant, de lui retirer son amour ou son affection) et d'autres formes de négligence, notamment l'absence d'attention répétée, le refus de corriger les devoirs de l'élève ou la répression des émotions de l'enfant. La prévalence et la fréquence des formes psychologiques de la violence sont moins documentées car elles sont difficiles à définir et à mesurer, même si de récentes études menées au Togo, au Burkina Faso⁷⁶ et au Bénin⁷⁷ en font mention.

« *L'élève est victime de brimades ou de persécutions lorsqu'il est exposé, de manière répétée dans le temps, à des actions négatives de la part d'un ou de plusieurs autres élèves* »⁷⁸. Les brimades font référence à des notions de « répétition, de souffrance et de pouvoir inégal »⁷⁹. Elles intègrent une large gamme d'actions, comme les injures, les fausses accusations visant à mettre la victime en mal avec les autorités, la dégradation ou le vol de biens personnels, les menaces et intimidations, notamment par le téléphone mobile ou l'Internet⁸⁰. Les brimades peuvent aussi intervenir au sein de groupes de garçons et de filles et entre ces groupes.

Au Ghana, 62% des filles de 11 à 12 ans inscrites dans le premier cycle de l'enseignement secondaire affirment avoir déjà vécu des brimades à l'école. L'Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves de l'OMS (2003-2005) a constaté des chiffres similaires pour les garçons au Ghana, environ 60% d'entre eux ayant affirmé avoir été victimes de brimades au cours de l'année dernière. Au Bénin, 92% des élèves ont expliqué qu'ils avaient subi des brimades à la fois au sein de leur propre groupe ou entre enseignants et élèves. Dans tous les environnements africains dans lesquels des questions sont posées au sujet des brimades, l'Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves a constaté que plus de la moitié des élèves ont affirmé avoir subi des brimades au cours des 30 derniers jours.

Les personnels de l'éducation et les élèves peuvent être responsables de la violence psychologique ou de brimades infligées aux élèves.

Toyin, une jeune élève nigériane était souvent « appelée par son maître "endomorphe" parce qu'elle est obèse. Ce surnom a été repris par ses camarades de classe qui ont continué à l'utiliser et à se moquer d'elle pour cette raison, si bien qu'elle a une fois manqué l'école pendant deux jours ». ⁸³

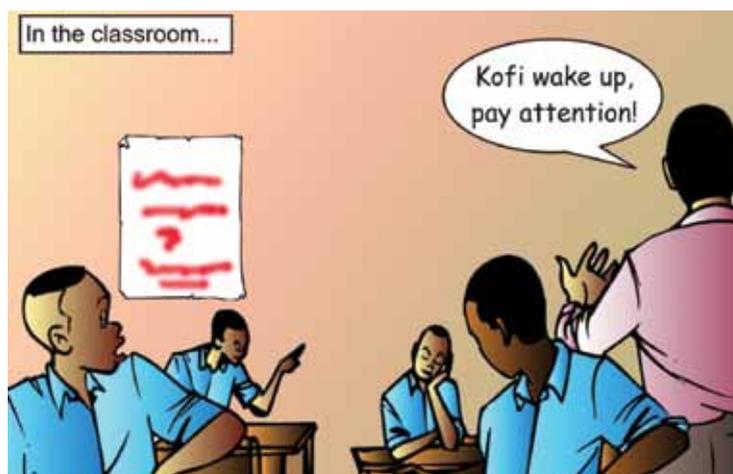
Les bagarres

Les bagarres, les bousculades et les bastonnades dans et autour des écoles touchent essentiellement les garçons, mais également les filles. Une étude menée en République centrafricaine a révélé que 50,7% des élèves du primaire jugent la violence physique comme la forme la plus courante de violence rencontrée dans leur école⁸⁴. Les données recueillies au Maroc et au Sénégal laissent à penser que l'insécurité et la violence représentent un problème pour un parent sur dix⁸⁵. Dans l'Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves de l'OMS il est noté qu'au Ghana 55,3% des garçons et 56,4% des filles ont révélé qu'elles avaient été mêlées à une bagarre l'année dernière⁸⁶. Une étude consacrée au Burkina Faso constate que les garçons du primaire se battent plus souvent avec leurs pairs que les filles, soit 63,8% et 36,2% respectivement.⁸⁷

Corvées obligatoires

« S'il [le garçon] a de l'argent, il soudoie [l'enseignant]. Sinon, il a le choix entre travailler dans le champ de l'enseignant et rater son année » (jeune garçon du Liberia)⁸⁸

Les corvées assignées aux enfants dans l'école ou dans les domiciles des enseignants peuvent revêtir le caractère d'une exploitation quand ils les font contre leur gré (par exemple lorsque les communautés et les écoles ou le personnel de l'école s'entendent sur l'utilisation de la main d'œuvre que représentent les enfants considérée comme une forme de rémunération des enseignants), que lesdites corvées sont répétitives ou quand elles sont au-delà des capacités des enfants. Les données recueillies au Ghana, au Togo, au Liberia et au Burkina Faso révèlent que les filles peuvent être envoyées puiser de l'eau ou faire des travaux domestiques, par exemple le nettoyage et la lessive⁸⁹. Pour ce qui est des données collectées au Liberia, elles montrent que les garçons sont parfois sollicités pour travailler dans les champs des enseignants au cours de la campagne agricole ou pour aider à transporter des matériaux de construction⁹⁰. Ces corvées réduisent parfois le temps que les enfants peuvent consacrer à l'apprentissage, que ce soit au cours des heures d'étude ou pendant leur temps libre. Elles peuvent dépasser les forces et capacités des enfants et, surtout, elles peuvent placer les enfants dans des situations de vulnérabilité et les exposer au risque de violences sexuelles et autres violences sur le chemin de l'école ou dans les domiciles ou les concessions des personnels de l'école.



Qui est concerné ?

Les garçons comme les filles sont victimes de cette forme de violence. Les **filles** sont particulièrement exposées aux corvées dans et autour des écoles tandis que les garçons sont exposés aux bagarres. Les **jeunes garçons** sont vulnérables aux brimades, étant donné que les élèves plus âgés ciblent souvent des garçons plus jeunes et plus faibles qu'eux.

Les études réalisées dans la région notent que le fait d'appartenir à un groupe marginalisé renforce la vulnérabilité des enfants aux violences comme les insultes, le harcèlement et les brimades.

Les enfants handicapés sont souvent victimes de brimades. Leur état de santé n'étant pas très bien compris dans de nombreux pays de l'Afrique occidentale et centrale, ces enfants ont tendance à être stigmatisés ou humiliés par des membres de la communauté, des élèves, des enseignants ou autres membres du personnel de l'école. Par exemple, les études menées au Nigeria⁹¹ et au Burkina Faso⁹² notent que les enfants épileptiques sont fortement stigmatisés dans le milieu scolaire, leur maladie provoquant la peur de forces surnaturelles au sein de leurs camarades élèves, voire même de leurs enseignants.

En République centrafricaine⁹³, en République démocratique du Congo et au Gabon⁹⁴, certaines informations font état de brimades exercées sur la base de l'**appartenance ethnique (notamment les populations autochtones) et religieuse. Les orphelins ou les enfants « confiés »** sont parfois plus vulnérables aux violences dans et autour des écoles du fait de l'absence d'un adulte personnifiant l'autorité susceptible de les protéger⁹⁵. La sexualité et le niveau d'homophobie dans certains pays de l'Afrique occidentale et centrale peuvent constituer des facteurs aggravants de la violence à l'égard des garçons et des filles. Cette situation a trait aux attentes en ce qui concerne les comportements des différents genres et aux représailles exercées contre les enfants ne faisant pas montre des caractères traditionnellement acceptés en termes de masculinité ou de féminité. Enfin, certaines informations (Côte d'Ivoire, Guinée, Liberia et Sierra Leone) laissent à penser que **les enfants migrants et réfugiés** sont plus exposés aux risques d'insultes, de brimades et de violences sexuelles, qu'elles soient le fait du personnel de l'école, d'autres élèves ou d'autres membres de la communauté, sur le chemin de l'école⁹⁶.

Les élèves nous traitent comme des DG (déplacés de guerre), des agresseurs et ils nous interpellent souvent dans les couloirs en criant « agresseurs, rentrez chez vous ! ».

Ceux d'entre nous qui ne peuvent pas supporter ces insultes ne vont pas à l'école.

(Petite fille inscrite en quatrième année de l'enseignement primaire, Abidjan, Côte d'Ivoire⁹⁷)



Quelles sont les causes de ces formes de violence ?

Facteurs socio-économiques

Les hiérarchies et attitudes fondées sur l'âge et le genre influent sur les dynamiques scolaires, des relations de pouvoir claires existant entre enseignants, personnel administratif et élèves, entre élèves eux-mêmes ainsi qu'entre enfants plus âgés et leurs cadets. Le travail des enfants en milieu scolaire trouve sa source dans les hiérarchies respectées dans la région et en vertu desquelles les jeunes doivent respect et obéissance aux plus âgés. Il s'agit d'une pratique courante **transférée de la vie familiale à l'école**, notamment pour ce qui est des filles, traditionnellement chargées des tâches domestiques.

Le goût de plus en plus prononcé des jeunes pour les **biens matériels** (téléphones, chaussures de sport, etc.) censés leur permettre de mieux s'insérer auprès de leurs pairs peut aussi déboucher sur des activités de racket et des brimades exercées contre les élèves les plus faibles ou les plus riches afin de les délester de leurs biens et de leur argent. Les enfants risquent aussi d'être marginalisés par la pauvreté et les signes extérieurs de richesse.

Facteurs familiaux

Le niveau de violence à la maison et dans la communauté influe sur la violence à l'école, les enfants et les jeunes risquant de reproduire les comportements agressifs auxquels ils sont régulièrement exposés.

La violence dans le milieu familial et la violence fondée sur le genre vécue à la maison contribuent, lorsqu'elles sont exercées sur des enfants ou en présence d'enfants, à la création d'un environnement violent à l'école et dans la communauté ainsi qu'à la banalisation de la violence.

Une étude réalisée au Nigeria constate que quatre-vingt-et-un pour cent des femmes mariées ont reconnu subir des abus physiques de la part de leurs maris et quarante-six pour cent d'entre elles affirment avoir subi ces abus en présence de leurs enfants¹⁰⁰. D'autres informations également recueillies au Nigeria laissent à penser qu'un important pourcentage de femmes nigérianes estiment qu'un homme a le droit de battre ou de frapper sa femme, tandis que, dans l'Enquête démographique et de Santé (2003)¹⁰¹ sur le Nigeria, 66,4% et 50,4% des femmes qui ne s'étaient jamais mariées et des femmes célibataires, respectivement, jugeaient normal qu'une femme soit battue. Des données similaires relatives à l'acceptation, par les femmes, de la violence exercée sur elles par leurs maris est aussi relevée dans l'Enquête démographique et de Santé des autres pays de l'Afrique occidentale et centrale.

Les causes des brimades ont été étudiées à travers différentes cultures et semblent étroitement liées aux **stratégies utilisées par les parents** dans la maison. Les recherches indiquent que les enfants victimes d'actes hostiles, d'abus, de châtiments physiques et d'autres comportements agressifs de la part de leurs parents sont plus susceptibles d'imiter ce comportement dans leurs relations avec leurs pairs¹⁰². En revanche, les enfants élevés dans des familles non autoritaires sont moins susceptibles d'exercer des brimades sur leurs camarades d'école. Une étude effectuée en République démocratique du Congo a constaté que, pour 72% des élèves, l'absence d'un appui satisfaisant de la part de leurs parents est la première cause des actes violents dans les écoles¹⁰³.

Facteurs liés à l'éducation

Le programme est parfois un vecteur implicite de violence. Le contenu du programme et les matériels d'enseignement/apprentissage sont parfois porteurs de préjugés basés sur le genre et l'ethnie qui engendrent la discrimination ou perpétuent des stéréotypes fondés sur le genre au sujet des rôles joués par les femmes dans la famille et dans le domaine de la reproduction ainsi qu'en ce qui concerne les agressions commises par des personnes de sexe masculin dans l'environnement scolaire¹⁰⁴.

Les programmes scolaires peuvent aussi catalyser la participation des enfants aux conflits, soit en reproduisant une propagande politique qui encourage les idées violentes ou en faisant la promotion d'idées révisionnistes dressant l'un contre l'autre des groupes ethniques et sociaux¹⁰⁵.

Bien qu'elles ne fassent pas partie, en elles-mêmes, des causes de la violence, les **classes ayant des effectifs importants peuvent**, cependant, rendre la tâche plus difficile pour les enseignants quand il s'agit de contrôler leurs élèves ou de prêter l'attention requise à chacun d'entre eux. Ainsi, certaines informations révèlent que « les bousculades et les coups » sont plus fréquents dans les classes ayant des effectifs importants que dans les autres¹⁰⁶.

L'éducation dans les situations de conflit et les situations post-conflit

Les enfants ont pour modèles les soldats et ils introduisent une culture de la violence au cœur de la société. (Un enseignant de Korhogo, Côte d'Ivoire)¹⁰⁷

La violence dans ou autour des écoles augmente dans les **situations de conflit** et, dans une certaine mesure, dans les situations post-conflit, lorsque les attitudes autoritaires, les hiérarchies fondées sur le genre et l'ethnie sont exacerbées dans un climat marqué par une violence généralisée. De nombreuses informations prouvent que pendant les conflits la **présence de soldats autour de l'école**, notamment aux points de contrôle placés sur des axes routiers menant à l'école, peut exposer les élèves de sexe féminin à de grands dangers.

Les écoles sont souvent des endroits privilégiés pour **le recrutement des enfants par les forces armées**. Il ressort des recherches effectuées en République démocratique du Congo, au Liberia, en Sierra Leone et au Tchad que les forces rebelles investissent souvent les écoles ou capturent les enfants sur le chemin de l'école afin de les forcer à se battre. Bon nombre d'entre eux subissent par la suite un important traumatisme psychosocial, en particulier les filles qui, très souvent, ne sont pas seulement recrutées pour combattre, mais pour servir de partenaires sexuels aux soldats de sexe masculin¹⁰⁹.

Dans la province du Sud-Kivu (RDC), 4.500 femmes et filles ont été violées au cours de la première moitié de l'année 2007, estime un expert de l'ONU. Bon nombre de ces victimes sont des filles d'âge scolaire. Dans la province du Nord-Kivu, où des dizaines de viols ont été constatés au début de l'année 2006, au cours de l'occupation de Kibirizi, par des troupes insurgées, la majeure partie des victimes étaient des filles âgées de 12 à 18 ans et appartenaient aux groupes ethniques nande et hunde.¹¹⁰

L'environnement physique des écoles situées dans les zones post-conflit reproduit souvent le climat de violence qui prévaut autour de l'école, avec la détérioration des bâtiments et des infrastructures. Une étude réalisée en Guinée décrit l'environnement pauvre d'une école de la communauté qui a enregistré un afflux de populations réfugiées en provenance du Liberia et de la Sierra Leone. Les enquêtés ont constaté l'existence d'une violence excessive entre élèves et le fait que l'école avait de nombreuses fenêtres brisées, une peinture écaillée et des toits qui fuyaient, ce qui n'encourageait pas du tout les enfants à se sentir fiers de leur environnement et, par la suite, de leur comportement¹¹¹.

Dans les cadres post-conflit, les élèves ayant participé activement à la guerre côtoient des enfants qui n'ont pas participé au conflit. La présence d'enfants qui étaient associés à des groupes et des forces armées peut créer une atmosphère de conflit dans l'école. Le stress émotionnel associé à l'âge avancé de nombreux enfants démobilisés qui avaient des liens avec les groupes et les forces armées débouche souvent sur des pratiques de brimades et de violence sexuelle, généralement dirigées contre les filles¹¹².

En outre, les enfants, qu'ils aient été associés à des groupes armés ou pas, souffrent de degrés très élevés de traumatisme psychosocial pour avoir assisté ou avoir été soumis à des atrocités au cours des situations de troubles civils. La manière dont l'école, en général, et les enseignants, en particulier, **prennent en charge le bien-être psychosocial des enfants dans les situations post-conflit** a aussi une incidence sur la prévalence de la violence en milieu scolaire et sur les capacités des enfants à faire face aux formes de violence non liées à un conflit intervenant dans l'environnement scolaire.

Quels sont les effets de ces formes de violence sur les enfants ?

La violence psychologique et les brimades peuvent déboucher, pour les enfants, sur des problèmes psychologiques permanents qui influent négativement sur leur **développement mental**, compromettent **leur développement cognitif** et les soumettent à une souffrance psychologique à long terme¹¹³. La faible estime de soi, l'agressivité et la méfiance font, notamment, partie des conséquences courantes et dommageables de cette situation pour les enfants.

La violence physique, la violence psychologique et les brimades influent tous sur le développement de l'enfant, son aptitude à s'épanouir et à contribuer de manière positive à la vie personnelle, familiale et, plus généralement, communautaire.

Des fois, quand elle essayait de se défendre, Nyaro la battait ...



6. AU-DELÀ DES ENFANTS : EFFETS DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE SUR LES DROITS À L'ÉDUCATION ET LA SOCIÉTÉ

Au-delà des conséquences sur la personne de la violence en milieu scolaire présentées dans les sections ci-dessus, cette forme de violence cache d'autres conséquences, comme le déni d'opportunités scolaires et sociales, ainsi que des conséquences plus larges sur la communauté et la société en termes de développement socioéconomique.

Effets de la violence en milieu scolaire sur l'éducation

La violence dans les milieux éducatifs menace ou entrave l'expression du droit des enfants à l'éducation. La violence scolaire empêche les enfants d'accéder à l'école, de recevoir une éducation de qualité et d'être respectés et protégés de la discrimination dans le milieu éducatif ¹¹⁴.

Accès à l'école et rétention scolaire

Certaines informations collectées en Afrique occidentale et centrale révèlent que **la violence constitue un déni du droit des enfants à accéder à l'éducation (ou à y rester)**. Cette réalité est illustrée par le niveau des abandons scolaires qui sont directement liés à la violence scolaire, soit parce que les enfants victimes ou témoins de la violence ont peur de retourner à l'école, soit parce qu'ils ont perdu la motivation d'étudier¹¹⁵. Les parents aussi retirent leurs enfants, surtout les filles, de l'école ou décident de ne pas les inscrire une fois qu'ils réalisent l'existence de brimades ou de harcèlements sexuels.

A l'occasion d'une conférence organisée en 2007 par l'UNESCO, un représentant du ministère de l'Éducation nationale du Sénégal avait affirmé qu'en Afrique de l'Ouest, la violence est la principale raison des abandons scolaires, estimant que 67% des garçons et 57% des filles quitteraient l'école en raison de la violence, en particulier des châtements corporels¹¹⁶. Au Bénin, selon les élèves du secondaire, les abandons scolaires (14,93%) seraient une conséquence directe de la violence en milieu scolaire¹¹⁷. Une autre étude consacrée au Bénin a révélé que 43% des élèves féminins de l'enseignement primaire et 80% des élèves féminins du secondaire connaissaient des filles qui avaient abandonné l'école en raison de la violence fondée sur le genre dans l'environnement scolaire¹¹⁸. Ce constat confirme le lien de causalité entre le niveau de rétention des filles dans l'éducation et la violence en milieu scolaire.

Les droits des filles à l'éducation sont aussi violés lorsqu'elles tombent enceintes. Elles ont rarement la possibilité de terminer leurs études, que ce soit du fait de l'interdiction des leaders traditionnels, des pratiques institutionnelles et scolaires qui interdisent l'accès à l'école aux filles enceintes ou aux filles mères, ou aux pressions familiales ou sociales¹¹⁹. Cette situation a des conséquences directes sur la possibilité, pour les filles, de gagner décemment leur vie, sans parler de la stigmatisation à laquelle elles sont confrontées et des éventuels effets négatifs sur la scolarité de leurs propres enfants. Il s'agit également d'une grave injustice fondée sur le genre.

Une étude menée au Nigeria note que « les châtiments corporels sont également utilisés comme méthode pour humilier les filles plus âgées et, de ce fait, son utilisation encourage l'absentéisme des filles qui tentent de s'y soustraire¹²⁰. »

Qualité de l'éducation et performances

La violence en milieu scolaire **constitue un déni du droit des enfants à une éducation de qualité**. Les conclusions des recherches indiquent que les châtiments corporels n'améliorent ni l'apprentissage ni la discipline des enfants. En outre, le fait d'infliger des châtiments corporels à des enfants ayant commis des erreurs académiques est en contradiction avec toutes les tendances modernes de la pédagogie, qui font valoir que l'apprentissage par l'essai et l'erreur est à la base de tout processus d'apprentissage.

Les enfants battus peuvent avoir tendance à s'absenter et à obtenir des mauvais résultats. Les victimes d'abus sexuels ou de brimades peuvent aussi avoir des difficultés de concentration en classe et s'abstenir de participer, une situation qui a des conséquences manifestes sur leurs performances, leur motivation et leur plaisir¹²¹.

En ce qui concerne le Nigeria, il a été estimé dans l'étude préparatoire du Cadre stratégique national qu'environ 9% des garçons et des filles sont généralement absents de l'école du fait de leurs résultats ou par peur de la violence à l'école¹²². Au Sénégal, une étude a établi l'existence de liens directs entre le viol et la baisse des performances scolaires (53%) et le redoublement (37%) des filles¹²³. Au Bénin, les élèves du secondaire estiment que les mauvais résultats (11,70%) et le redoublement (11,89%) sont les principales conséquences de la violence en milieu scolaire¹²⁴.

Il est difficile de quantifier l'impact de la violence en milieu scolaire sur les résultats scolaires des garçons et des filles, un problème qui n'a fait l'objet que de quelques rares études dans la région.

Respect et non discrimination

Enfin, **la violence constitue un déni du droit des enfants au respect et à la protection contre la discrimination dans les écoles**. La violence motivée par des caractéristiques individuelles telles que l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique, la sexualité ou le handicap est constitutive d'une atteinte à l'identité des enfants. De même, l'intégrité physique et mentale des enfants n'est pas respectée lorsqu'ils sont soumis à des châtiments corporels, des agressions, des abus sexuels et des brimades. Les enseignants qui négligent l'apprentissage des élèves et les écoles qui font une discrimination à l'endroit des filles enceintes et ou filles mères représentent d'autres manifestations du déni du droit des enfants à l'éducation.

Effets de la violence en milieu scolaire sur la société

Le déni du droit des enfants à l'éducation a un impact sur leur aptitude actuelle et future à participer socialement et financièrement à la vie de leur société. L'insuffisance des opportunités d'emploi, la mauvaise santé et l'analphabétisme peuvent être des conséquences directes ou indirectes de la violence en milieu scolaire. Ces conséquences sont négatives pour les individus, mais également pour la société en général.

La violence dans la famille, à l'école et dans la communauté est un continuum. La violence mène à la violence¹²⁵ et **la violence en milieu scolaire est une menace pour la cohésion sociale** au sein des communautés. Le Comité sur les Droits de l'Enfant fait le commentaire suivant : « *la lutte contre l'acceptation généralisée ou la tolérance des châtiments corporels contre les enfants et son élimination, dans la famille, dans les écoles et dans d'autres cadres n'est pas seulement une obligation pour les Etats Parties couverts par le CDE. Elle est aussi une stratégie clé pour la réduction et la prévention de toutes les formes de violence dans les sociétés.* »¹²⁶

Les conclusions des recherches menées dans le monde laissent à penser que les enfants victimes de violence ou témoins de la violence ont tendance à devenir violents et agressifs eux-mêmes, pendant leur enfance ou pendant leur vie d'adulte. Les brimades, en particulier, peuvent se répéter à travers les générations, les individus en ayant souffert pendant leur enfance élevant par la suite des enfants qui ont recours aux mêmes tactiques d'intimidation et de harcèlement¹²⁷. Les brimades en milieu scolaire peuvent se poursuivre plus tard, par exemple lorsque les individus intègrent le monde du travail. La violence exercée sur des enfants par des adultes en position d'autorité peut aussi provoquer des sentiments d'injustice et de colère chez les victimes, sentiments qui peuvent alors être redirigés contre les personnages incarnant l'autorité en général.

La non prise en charge des questions qui tournent autour de la violence dans le cadre scolaire a également des implications sociales et économiques plus larges.

Elle a des conséquences directes sur la **non réalisation des OMD et des objectifs de l'EPT**. La privation de l'accès à une éducation de qualité et les abandons scolaires provoqués par le niveau de violence dans les écoles menacent aussi bien l'objectif de l'enseignement primaire universel, ciblé par l'OMD 2, que chacun des objectifs de l'EPT.

La non réalisation des OMD et des objectifs de l'EPT a, à son tour, **des conséquences socioéconomiques**. Les effets psychologiques de la violence scolaire sur les individus pourraient entraver leur participation à la vie économique et sociale, en sus des autres entraves à la participation, notamment en ce qui concerne les filles et les femmes.

La violence fondée sur le genre dans les écoles entrave la réalisation de **l'égalité entre les genres**. L'égalité entre les genres est aussi bien un OMD en elle-même (Objectif 3 : promouvoir l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes) qu'un préalable à la réalisation des autres objectifs¹²⁸. La violence contre les filles dans le milieu scolaire perpétue les inégalités entre les genres dans les écoles, dans les communautés et dans la société en général, entravant ainsi la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement¹²⁹. Elle va aussi à l'encontre des engagements nationaux à œuvrer à l'instauration de l'égalité entre les genres pris par l'intermédiaire de la ratification de la CEDAW, la Déclaration de Beijing et les autres instruments internationaux.

Par ailleurs, le fait de ne pas assurer l'éducation des filles constitue manifestement un frein à leur développement social, des études ayant apporté la preuve de l'existence d'une relation entre le niveau d'instruction des femmes et la santé et la survie de l'enfant¹³⁰.

La violence en milieu scolaire contrarie aussi le **développement économique** des pays. Compte tenu des menaces qui pèsent sur les droits à l'éducation, les pays risquent d'enregistrer une baisse de leurs niveaux de développement humain, les adultes n'ayant pas bénéficié d'une bonne éducation pourraient avoir des difficultés à accéder à un emploi salarié et à contribuer à l'économie nationale¹³¹. La violence a un coût

pour l'économie compte tenu des pressions qu'elle exerce sur le système de soins de santé et le système judiciaire. Autre aspect important, un système d'éducation défaillant influe négativement sur la croissance économique, en particulier par l'incapacité à assurer l'éducation des filles. Des études démontrent l'existence d'une corrélation entre les résultats des femmes en termes d'éducation et la survie de l'enfant ainsi que l'effet positif de l'éducation des filles sur la croissance économique¹³². Les calculs effectués pour évaluer le coût de l'incapacité à offrir aux filles le même niveau d'instruction que celui des garçons révèlent que les pays peuvent perdre des millions de dollars US en termes de croissance économique. Dans la région, les estimations faites laissent à penser que le coût économique annuel pour des pays comme le Cameroun, la RD Congo et le Nigeria est respectivement de 974, 301 et 1.662 millions de dollars US¹³³.

Engagements internationaux souscrits par les pays d'Afrique occidentale et centrale	Menaces qui pèsent sur les objectifs convenus du fait de la violence en milieu scolaire
<p>Objectifs en termes d'accès</p> <p>OMD 2 : enseignement primaire universel</p> <p>Objectif 1 de l'EPT : (prise en charge et éducation de la petite enfance)</p> <p>Objectif 2 de l'EPT : tous les enfants suivent l'enseignement primaire jusqu'à son terme</p> <p>Objectif 4 de l'EPT : alphabétisation des adultes, en particulier pour les femmes</p>	<p>La violence à l'école entraîne des abandons scolaires dès le cycle primaire</p> <p>La violence en milieu scolaire est un obstacle structurel à l'accès à l'école, notamment pour les filles et les élèves handicapés</p> <p>Les victimes de la violence en milieu scolaire, notamment les filles, pourraient ne souhaiter accéder à aucun autre type d'éducation tout au long de leur vie d'adulte</p>
<p>Objectifs en termes de qualité</p> <p>Objectif 2 de l'EPT : tous les enfants suivent l'enseignement primaire jusqu'à son terme</p> <p>Objectif 3 de l'EPT : satisfaction des besoins d'apprentissage des jeunes par l'accès à des programmes appropriés enseignant les compétences de la vie courante</p> <p>Objectif 6 de l'EPT : éducation de qualité pour tous (alphabétisation, calcul, compétences nécessaires à la vie courante)</p>	<p>On ne saurait parler d'éducation de qualité lorsque la violence prévaut dans l'école et dans la salle de classe</p> <p>La violence entrave l'aptitude des enfants et des jeunes à l'apprentissage et à apprendre à lire et à calculer. Il compromet aussi leur accès à des informations vitales, comme les informations sur le VIH/SIDA, ainsi que sur les aptitudes en matière d'hygiène et de survie</p>
<p>Objectifs en termes de respect</p> <p>OMD 3 : opportunités d'éducation égales pour les filles et les femmes</p> <p>Objectif 2 de l'EPT : tous les enfants suivent l'enseignement primaire jusqu'à son terme, notamment les filles, les enfants en situation difficile et ceux appartenant à des minorités ethniques</p> <p>Objectif 5 de l'EPT : éliminer les disparités entre les genres dans l'éducation primaire et secondaire</p>	<p>La violence fondée sur le genre et la violence sexuelle ainsi que les abus commis contre les filles sont des pratiques discriminatoires qui privent les filles et les femmes de possibilités fondamentales d'éducation.</p> <p>La violence fondée sur le genre exacerbe les disparités entre les genres dans l'éducation primaire et, en particulier, dans l'éducation secondaire</p>

7. PROTECTION : CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS SUR LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

Les Etats et autres partenaires, en particulier les organismes internationaux, les donateurs, les institutions et professionnels nationaux de l'éducation et de la protection sont les principaux mandataires, s'agissant du respect, de la protection et de la réalisation des droits des enfants à l'éducation et à la protection. La législation, les cadres institutionnels nationaux et les cadres des institutions de l'éducation peuvent atténuer la prévalence, les facteurs contextuels et les effets de la violence en milieu scolaire.

Au niveau international

Qu'entend-on par instruments internationaux des droits humains

Tous les pays de l'Afrique occidentale et centrale ont ratifié trois instruments régionaux ou internationaux des droits humains ayant des effets obligatoires pour les Etats parties.

La **Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (CEDAW, 1979) a des effets protecteurs pour les droits des filles et des femmes dans l'éducation et contre la discrimination.

La **Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant** (CDE, 1989) affirme qu'il convient de toujours prendre en considération le meilleur intérêt de l'enfant et de sauvegarder son identité et son intégrité. La CDE prévoit, en son article 28, le **droit à l'éducation**, basé sur l'égalité des chances. Elle réaffirme le principe de la gratuité de l'enseignement primaire et que les Etats parties devraient prendre des mesures pour encourager l'assiduité, réduire les abandons scolaires et veiller à ce que la discipline scolaire soit imposée dans le respect de la dignité de l'enfant. L'article 19 de la CDE exige des Etats parties qu'ils protègent l'enfant contre **toutes les formes de violence physique ou mentale ou d'abus**, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde d'une personne ou d'une institution, notamment des parents ou des enseignants. L'article 37 insiste sur la nécessité, pour les Etats parties, de **prévenir les châtiments dégradants contre les enfants**. En outre, l'article 29 appelle à la promotion du respect des droits humains et des libertés fondamentales ainsi qu'à la préparation de l'enfant à mener une vie responsable, dans le respect de la compréhension, de la paix, **de la tolérance, de l'égalité des sexes et de l'amitié** entre tous les peuples.

Dans son Observation générale N° 1 (2001), le Comité sur les droits de l'enfant réaffirme que les écoles doivent être débarrassées de toute forme de violence. *L'éducation doit également être dispensée dans le respect des limites strictes de la discipline conformément au paragraphe 2 de l'article 28 et de façon à encourager la non-violence dans le milieu scolaire. Le Comité a indiqué clairement à maintes reprises dans ses observations finales que le recours aux châtiments corporels allait à l'encontre du respect de la dignité inhérente de l'enfant et des limites strictes de la discipline scolaire*. En 2006, dans l'Observation générale N°8 « Le Comité souligne qu'éliminer les châtiments violents et humiliants à l'égard des enfants par la voie d'une réforme législative et d'autres mesures nécessaires constitue une obligation immédiate et inconditionnelle des Etats parties »

Qu'entend-on par instruments régionaux des droits humains

La **Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant** (1990), adoptée par l'Union Africaine un an après la CDE, traite de la situation particulière de l'enfant africain, en respectant les dimensions de la culture africaine, notamment les valeurs traditionnelles et les notions de devoir de l'enfant et sa contribution à la société. La Charte africaine établit un équilibre entre l'acceptation claire de l'idée que l'enfant a des droits et que son bien-être est une préoccupation primordiale et, tout en introduisant dans le même temps des éléments touchant à la discipline à la maison et à l'école, et une reconnaissance du fait que les droits des enfants doivent s'exercer parallèlement à des devoirs.

L'article 11 de la Charte réaffirme le droit des enfants à l'éducation et les obligations des Etats parties à fournir une éducation de base gratuite et obligatoire et à prendre les mesures appropriées afin de « *veiller à ce qu'un enfant qui est soumis à la discipline d'un établissement scolaire ou de ses parents soit traité avec humanité et avec respect pour la dignité inhérente de l'enfant, et conformément à la présente Charte* » et « *de veiller à ce que les filles qui deviennent enceintes avant d'avoir achevé leur éducation aient la possibilité de la poursuivre* ». Par ailleurs, l'article 16 s'intéresse plus particulièrement aux droits de l'enfant à une protection et demande aux Etats parties de « *protéger l'enfant contre toute forme de tortures, traitements inhumains et dégradants, et en particulier toute forme d'atteinte ou d'abus physique ou mental, de négligence ou de mauvais traitements, y compris les sévices sexuels* ».

Le **Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux Droits de la femme en Afrique**, ou Protocole de Maputo, a été adopté par l'Union Africaine en 2003. Il comprend des articles sur la non discrimination et la dignité des femmes, en particulier la protection des femmes contre toutes les formes de violence (articles 3, 4 et 5). Il stipule, en outre, que l'âge de mariage légal pour les femmes est de 18 ans. En ce qui concerne les droits à l'éducation, l'article 12 réaffirme les obligations des Etats parties de prendre des mesures appropriées pour « *éliminer tous les stéréotypes qui perpétuent cette discrimination dans les manuels scolaires, les programmes d'enseignement et les médias* » et « *protéger la femme, en particulier la petite fille contre toutes les formes d'abus, y compris le harcèlement sexuel dans les écoles et autres établissements et prévoir des sanctions contre les auteurs de ces pratiques* ».

Quels sont les obstacles qui entravent la mise en œuvre des conventions internationales ?

Bien que les pays d'Afrique occidentale et centrale aient ratifié les instruments internationaux des droits humains qui protègent les droits de l'enfant à une éducation non violente, les dispositions nationales visant à garantir la réalisation de ces droits sont souvent inadaptées, du fait de contraintes aussi bien internationales que nationales.

Contraintes internationales

De nombreux pays de la région ont souffert de l'impact négatif des Programmes d'ajustement structurel imposés par le Fonds Monétaire international et la Banque Mondiale à partir des années 80. Pour respecter les objectifs et conditions ouvrant l'accès aux accords de prêt, les gouvernements de la région ont été contraints de geler le recrutement et les salaires des fonctionnaires et de procéder à d'importantes réductions des dépenses publiques, en particulier dans le secteur de l'éducation. Il en résulte que les pays n'ont pas été en mesure de recruter tous les enseignants nécessaires pour faire face à l'augmentation de la population scolaire induite par les dynamiques impulsées par l'EPT et les OMD et ont aussi été forcés de réduire la durée des programmes de formation des enseignants. C'est ainsi que des enseignants contractuels ont été recrutés, à un faible coût, souvent sans qu'ils ne disposent des qualifications requises et avec une

faible protection sociale. Au Niger, 71% des enseignants sont des contractuels¹³⁴ et, du fait de leur statut, ils ne sont pas considérés comme des employés du gouvernement. Des situations comparables existent au Togo¹³⁵ et dans bon nombre d'autres pays de la région. L'Institut des Statistiques de l'UNESCO estime que 1.159.000 enseignants supplémentaires devraient être recrutés en Afrique subsaharienne si l'on veut combler le déficit enregistré dans l'enseignement primaire d'ici 2015. Seize pays de l'Afrique occidentale et centrale enregistrent de sévères déficits d'enseignants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gambie, Liberia, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo¹³⁶. Le pourcentage d'enseignants du cycle primaire qualifiés a aussi baissé dans la région au fil du temps. Au Togo, il a chuté de 21%, en 2000, à 17%, en 2005¹³⁷, tandis qu'au Ghana, il a reculé de 72 à 59%, entre 1999 et 2006¹³⁸.

On ne saurait parler d'éducation de qualité en l'absence d'enseignants qualifiés. Les réalités économiques des pays de la région, rendues encore plus difficiles du fait des réglementations qui encadrent les flux de l'aide, ont, de ce fait, contribué à la situation caractérisée par la non réalisation des droits de l'enfant.

Volonté politique

La volonté politique au niveau national a aussi un rôle à jouer dans la traduction des engagements internationaux en réalités nationales. La volonté politique peut s'exprimer en termes d'engagements politiques et juridiques, de leadership et de capacités d'adaptation¹³⁹. Pour honorer les engagements internationaux et régionaux souscrits dans les domaines de l'éducation et des droits à la protection, les gouvernements doivent prendre des initiatives politiques afin de se prononcer publiquement pour le respect desdits engagements et pour jouer un rôle moteur dans les efforts visant à assurer leur traduction en actions juridiques et institutionnelles aux niveaux national et local¹⁴⁰. En Afrique occidentale et centrale, la volonté politique est souvent restreinte par des barrières socioculturelles et traditionnelles qui empêchent les politiciens de prendre des décisions qui pourraient se révéler impopulaires auprès des électeurs, en particulier des enseignants, qui constituent une grande partie de l'électorat et pourraient, par le biais de grandes campagnes de mobilisation, manifester leur mécontentement et perturber le déroulement de la vie quotidienne. Certains politiciens se cachent derrière le déficit d'appropriation, par les pays africains, du processus d'élaboration de la CDE.

Au niveau national

Si l'on veut que l'interdiction de la violence dans et autour des écoles soit effective, il convient de l'interdire de manière explicite dans le droit statutaire national.

Quelles dispositions juridiques traitent des violences faites aux enfants ?

Les dispositions juridiques nationales relatives aux violences faites aux enfants dans l'environnement scolaire sont souvent contenues dans différentes dispositions générales contre la violence telles que les dispositions constitutionnelles (Constitution nationale), les lois (Loi sur les enfants ou sur l'éducation, lois antidiscriminatoires) et code pénal. Certains de ces instruments prennent en charge les abus sexuels, d'autres la non-discrimination, d'autres enfin les châtements corporels. Il est rare que la violence à l'égard des enfants dans et autour des écoles soit prise en charge globalement ou systématiquement dans les instruments juridiques nationaux¹⁴¹.

Aucune étude détaillée n'a été faite dans les pays de l'Afrique occidentale et centrale pour faire le point sur la traduction des engagements internationaux ou des dispositions constitutionnelles nationales en législation traitant de tous les types de violence dans le cadre de l'éducation.

Cependant, il existe des données sur les châtiments corporels¹⁴² dans l'éducation formelle. Douze des vingt-quatre pays de la région n'ont pas encore promulgué de loi interdisant les châtiments corporels. Il s'agit du Bénin, du Cap-Vert, de la République centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée équatoriale, de la Gambie, du Ghana, du Liberia, de la Mauritanie, du Niger, du Nigeria et de la Sierra Leone. Bien que quelques gouvernements aient publié des circulaires déconseillant le recours aux châtiments corporels dans les écoles, cette pratique n'a toujours pas été interdite par une loi (par exemple au Bénin et en Côte d'Ivoire).

Il n'existe pas de données détaillées sur l'interdiction, par la loi, des violences, des abus et de l'exploitation sexuels dans et autour des écoles. Si l'on examine ensemble les données recueillies à partir de diverses sources¹⁴³, il apparaît que 16 pays disposent d'une forme de législation réprimant la violence sexuelle dans les écoles (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo).

Les informations relatives à la répression des brimades dans le milieu scolaire sont encore plus rares, mais la moitié des pays de l'Afrique occidentale et centrale, au moins, n'ont pas voté de loi réprimant les brimades à l'école, il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Liberia, du Mali, du Niger, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo¹⁴⁴.

Quelles sont les politiques nationales édictées pour lutter contre les violences faites aux enfants ?

Il est aussi possible de prendre, aux niveaux national et local, d'autres mesures qui, si elles n'ont pas force de loi, peuvent contribuer ou non pas contribuer, à la création d'un environnement favorable à la lutte contre les violences faites aux enfants dans l'environnement éducatif.

Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) font rarement une analyse appropriée de la violence, a fortiori de la violence dans le milieu scolaire. Certains de ces documents s'intéressent à la violence fondée sur le genre, essentiellement celle intervenant dans le cadre familial, mais cette analyse est rarement étendue au secteur de l'éducation. C'est ainsi qu'au Cameroun la violence fondée sur le genre est mentionnée dans le DSRP 2003, dans la partie consacrée à l'examen de la situation socio-juridique des femmes, alors que le chapitre réservé à l'éducation « ne cite pas le harcèlement sexuel en milieu scolaire attribuable aux enseignants parmi les causes possibles du faible taux d'inscription des filles »¹⁴⁵.

Politiques nationales

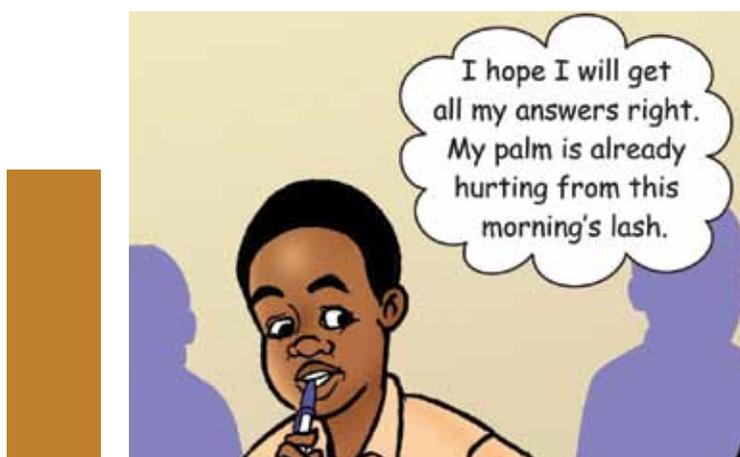
Les politiques de l'éducation et autres politiques nationales, comme celles relatives au genre, à la protection de l'enfant et à la jeunesse, peuvent constituer un cadre institutionnel à l'intérieur duquel les spécialistes pourront travailler.

Il convient, néanmoins, de noter que ce ne sont pas toutes les politiques qui s'attaquent aux problèmes de la violence en milieu scolaire et de la protection des enfants dans le cadre scolaire. Cependant, celles qui le font ne s'intéressent, généralement, qu'à un seul aspect de la violence en milieu scolaire, s'abstenant ainsi de traiter la question d'un point de vue global. Une évaluation des Plans sectoriels nationaux de l'éducation financée par l'initiative de mise en œuvre accélérée (qui couvre le Ghana, la Gambie, le Niger, la Sierra Leone et le Liberia) démontre que la violence en milieu scolaire retient rarement l'attention, ce problème n'étant ni reconnu ni décrit, ni pris en charge dans le cadre d'actions de prévention ou

d'intervention¹⁴⁷. Selon les conclusions d'une étude réalisée par l'UNICEF, cinq pays (Ghana, Nigeria, Gambie, Liberia et Togo) s'intéressent à la question de la violence en milieu scolaire dans leurs politiques en matière d'éducation. En outre, deux pays (Burkina Faso et Sénégal) traitent de la question de la violence à l'école dans leur plan d'action national contre la violence sexuelle et l'exploitation des enfants dans les écoles¹⁴⁸. Certains pays ont inséré dans leurs politiques nationales en matière de genre des dispositions contre la violence en milieu scolaire (voir encadré ci-dessous sur le Liberia).

A ce sujet, le Nigeria, qui a adopté un Cadre stratégique national sur la Violence dans l'Education fondamentale gratuite, apparaît comme une exception. Ce cadre, élaboré par le ministère, en collaboration avec l'UNICEF, repose sur : (i) une Politique nationale sur la Violence dans l'Education de base gratuite, (ii) l'institutionnalisation des unités de conseils dans toutes les écoles, (iii) la sensibilisation et le renforcement des capacités, (iv) la promotion de la recherche et (v) le suivi et l'évaluation. Il prévoit des objectifs, des activités et des indicateurs de progrès et identifie les partenaires du processus de mise en œuvre¹⁴⁹.

Le Liberia dispose de deux plans nationaux qui traitent de la violence fondée sur le genre. Dans sa définition de la violence fondée sur le genre, le Plan quinquennal national sur la Violence fondée sur le genre (2006) s'intéresse aux abus sexuels et à l'exploitation visant les enfants et propose des activités ciblant des écoles par la mise en œuvre d'un programme sur la violence fondée sur le genre dispensé par des enseignants qualifiés, dans le cadre du système de l'éducation formelle¹⁵⁰. Le Plan national d'Action pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité (2009) prévoit l'évaluation et l'élaboration de politiques, structures et mécanismes de prévention de la violence à l'endroit des femmes et des filles, en particulier de celles souffrant de handicaps et ayant des besoins spéciaux (le Plan indique de manière précise que les politiques doivent prévoir des initiatives pour les écoles et la nomination de Points focaux sur le Genre pour la violence sexuelle et fondée sur le genre dans le milieu scolaire)¹⁵¹.



Systèmes nationaux de protection des enfants et assistance aux victimes

Les systèmes nationaux de protection des enfants sont peu efficaces en Afrique occidentale et centrale. La plupart des pays ne disposent pas de mécanismes de gestion des requêtes et d'intervention et de systèmes de référence susceptibles de leur permettre de garantir la sécurité et une assistance (médicale, juridique, psychosociale) aux victimes de la violence en milieu scolaire et à leurs familles¹⁵² ou, lorsqu'ils existent, lesdits mécanismes et systèmes de référence sont faibles. Ainsi, les conclusions d'une étude menée au Ghana révèlent que 87,2% des enfants ne connaissaient aucune institution venant en aide aux victimes d'abus sexuels¹⁵³. Il est aussi constaté un déficit général de mesures de réparation pour les enfants victimes d'abus.

Pourquoi les législations et les politiques sont-elles inexistantes ou non appliquées ?

Malgré l'existence de quelques dispositions juridiques, la prévalence, la fréquence et l'intensité de la violence en milieu scolaire dans la région demeure un problème aigu, comme noté dans la section précédente. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état de fait.

Préoccupations politiques

Comme indiqué ci-dessus, les violences faites aux enfants sont parfois un phénomène toléré au niveau national, si bien qu'elles ne bénéficient pas de l'attention requise de la part des politiciens. La faible volonté politique et l'absence de mécanismes de signalement entraînent une sous-estimation du phénomène, une situation qui **exclut la violence en milieu scolaire des préoccupations politiques nationales** de la plupart des pays de la région. Sans une réelle vigilance politique il n'est pas possible de promouvoir les actions visant à faire de telle sorte que les auteurs d'actes violents dans la région rendent compte de leurs actes. Il s'agit d'un cercle vicieux.

Par ailleurs, les cadres juridiques tiennent parfois très peu compte des engagements souscrits en vertu des conventions internationales. Bien que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant reconnaisse de manière formelle le droit de la fille enceinte à l'éducation, ce principe n'a pas encore été traduit dans la pratique dans certains pays, et cela malgré la législation (quelques exemples sont cependant notés au Ghana, au Burkina Faso et au Togo).

Non application

Lorsqu'il existe un cadre législatif, **la non application ou l'application laxiste de la loi** engendre l'impunité et la répétition ou la perpétuation de la violence à l'égard des enfants. Cette situation se manifeste par :

- L'absence d'engagement du gouvernement de garantir le suivi de la mise en œuvre des lois par le biais de décrets d'application, de la sensibilisation, du renforcement des capacités, d'enquêtes, de la jurisprudence et de recherches. Au Nigeria, la Loi sur les Droits de l'Enfant a été adoptée en 2003, à l'issue de plusieurs années de débats passionnés au sein des Parlements. Cependant, en 2007, seuls 15 Etats, sur un total de 36, avaient promulgué la loi¹⁵⁴.
- La faiblesse des capacités institutionnelles d'élaboration de politiques et de plans d'action et l'insuffisance de la coopération et de l'harmonisation sectorielles. L'existence d'un système global et intégré de protection de l'enfant global et intégré requiert une coopération inter et multisectorielle (par exemple des secteurs sanitaires, éducatifs, sociaux et de la justice), basée sur l'intervention coordonnée de tous les acteurs gouvernementaux et institutionnels agissant en vertu d'objectifs communs prédéfinis, d'un calendrier convenu, sous la supervision d'un organisme désigné, avec la mobilisation de capacités suffisantes, notamment des ressources humaines et financières¹⁵⁵.

- L'insuffisance du taux des plaintes donnant lieu à l'ouverture d'une enquête et des enquêtes conclues par une décision de justice¹⁵⁶.
- Des Codes pénaux qui ne prévoient pas des circonstances aggravantes lorsque la violence à laquelle un enfant est soumis résulte du fait d'un individu qui en avait la charge ou des sanctions et peines appropriées.

Normes sociales et lois coutumières

Les normes sociales admettent souvent un certain degré de violence à l'égard des enfants, une violence qui est alors tolérée par les adultes et acceptée par les enfants eux-mêmes. Le fait que les populations n'aient pas pris conscience des droits, lois et politiques contre la violence en milieu scolaire et ne les comprennent pas non plus favorise leur non application. De même, les normes sociales peuvent entraver l'application de la législation nationale. Par exemple, dans des pays ayant adopté une politique de réadmission des filles enceintes, comme le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée ou le Nigeria, il demeure que les pratiques sociales peuvent encore provoquer des abandons scolaires et, ce faisant, empêcher les filles d'achever leurs études.

Etant donné que les cadres juridiques sont peu adaptés aux réalités des populations, les **lois** et pratiques **coutumières** restent encore, dans certains pays d'Afrique occidentale et centrale, la référence sur la base de laquelle les communautés règlent leur vie et résolvent leurs problèmes, en particulier ceux relevant des violences faites aux enfants. Ainsi, dans le nord de la Sierra Leone, des chefs de village ont récemment promulgué une nouvelle loi locale stipulant que lorsque les élèves féminins tombent enceintes du fait d'un autre élève, tous les deux sont exclus de l'école, si bien qu'ils ne peuvent pas terminer leurs études¹⁵⁷. De nombreuses informations recueillies au Bénin, au Burkina Faso et au Ghana font état de parents qui se réfèrent à des leaders traditionnels, voire à des féticheurs, après que leurs filles aient été victimes d'abus sexuels commis par un enseignant ou un membre du personnel de l'école. Dans ces systèmes juridiques traditionnels, le meilleur intérêt de la communauté prime généralement le meilleur intérêt de l'enfant. Des accords sont parfois conclus pour organiser le mariage de la victime avec son bourreau lorsqu'une fille tombe enceinte ou pour le paiement de compensations financières destinées à assurer la prise en charge de l'enfant à naître.

Cas de Zinabou : « J'étais en quatrième secondaire (16 ans), la directrice m'a envoyée un jour chez elle pour laver son linge. J'étais en train de faire le linge (...) lorsque le mari est arrivé (...) Il m'a forcée à avoir des relations sexuelles avec lui malgré mes protestations. J'ai pleuré amèrement après cet incident



et j'en ai parlé à ma mère. L'affaire a été soumise à la reine mère pour qu'elle prenne une décision. Il lui (l'agresseur) a été demandé de s'excuser auprès de moi et de ma mère et de payer une compensation financière de 5 cedis par mois jusqu'à la fin de mes études dans le premier cycle secondaire. Je n'étais pas contente de la manière dont l'affaire a été tranchée, mais ma mère a dit qu'il s'agissait d'une décision de la reine mère »¹⁵⁸.

Au niveau de l'école

Les systèmes éducatifs appliquent parfois toute une gamme de mesures afin d'assumer de manière positive leurs responsabilités en termes d'éducation et de droits à la protection.

Qu'entend-on par Codes de Déontologie ?

Les Codes de Déontologie fournissent des lignes directrices qui définissent le comportement attendu d'un groupe professionnel. Pour être efficaces, les Codes de Déontologie des enseignants et du personnel administratif scolaire doivent être clairs, détaillés et réalistes¹⁵⁹. Le document OBIT/UNESCO 1984 relatif à la condition des enseignants fait des recommandations à cet égard, notamment sur la nécessité de définir clairement les mesures disciplinaires prévues pour sanctionner les enseignants ayant violé le code de déontologie et désigner les autorités compétentes chargées de proposer et d'appliquer les sanctions¹⁶⁰.

Selon une étude de l'UNICEF, en 2006, seuls six pays de la région (Cameroun, Gambie, Ghana, Guinée, Niger et Sénégal) avaient inséré dans leur code de déontologie des enseignants et du personnel administratif des dispositions réprimant la violence, l'abus et l'exploitation sexuels dans les écoles. L'étude montre, cependant, que l'applicabilité des mesures n'est pas nécessairement traitée dans le code. La Guinée, par exemple, n'avait prévu aucune peine pour sanctionner les infractions relevant de la catégorie des violences sexuelles. En revanche, le code sénégalais prévoit des sanctions. L'étude a également révélé que seuls le Ghana, la Guinée-Bissau, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone et le Togo ont intégré dans leurs programmes de formation des enseignants des modules sur l'identification de la violence sexuelle en milieu scolaire, la prévention du phénomène et la réponse à y apporter¹⁶¹.

Le Code de Déontologie des enseignants du Nigeria : l'article 38 concernant l'inconduite sexuelle et les abus de pouvoir y relatifs : Les enseignants ne doivent pas tirer profit de leur position pour humilier, menacer, intimider, harceler ou faire chanter un apprenant afin de l'amener à se soumettre à leurs motivations égoïstes ou de s'engager dans des actes d'inconduite sexuelle, l'utilisation de la drogue, la toxicomanie et le trafic, le culte de la personnalité, le trafic d'être humain ou autres infractions y relatives. **Article 43 : Châtiments corporels :** les enseignants doivent s'abstenir, en toutes circonstances, d'administrer des châtiments corporels, sauf autorisation de l'autorité de l'école. Bien que les mesures disciplinaires ne soient pas visées dans le document, les autorités chargées de mener des enquêtes et de décider des sanctions sont désignées¹⁶².

C'est en 1988 que l'Association nationale des enseignants du Ghana a adopté un Code de Déontologie des enseignants¹⁶³. Un Comité national d'Évaluation du Code de Déontologie des Enseignants a été récemment mis sur pied. Un nouveau Code de Déontologie a été adopté en 2008, avec l'aide de l'USAID et en consultation avec les principaux partenaires, pour soumission au ministère de l'Éducation et au Service de l'Éducation du Ghana¹⁶⁴. Si le premier Code était très évasif sur les questions de la violence en milieu scolaire et du comportement des enseignants, le nouveau texte s'intéresse à toutes les formes de violence à l'égard des enfants dans et autour des écoles. Les principales mesures touchant à la protection des enfants concernent, notamment (i) la définition du recours abusif au travail des enfants, (ii) l'interdiction de toutes les formes de violence physique, psychologique et sexuelle à l'endroit des garçons et des filles,

(iii) l'identification de sanctions claires pour chaque type d'inconduite, (iv) des procédures de signalement des violations pénales basées sur le genre et (v) l'identification des autorités compétentes chargées d'imposer des sanctions. Le Code interdit sans la moindre ambiguïté tout type de violence contre les enfants en imposant aussi aux enseignants une obligation d'intervenir afin de prévenir toute forme de violence exercée par un enfant ou un enseignant sur un autre enfant.

La violence est-elle un problème de gouvernance scolaire ?

Les recherches démontrent que les autorités scolaires peuvent favoriser la violence dans le milieu scolaire. Dans un climat de **corruption**, les responsables de l'éducation en position d'autorité peuvent offrir des diplômes, le paiement des frais de scolarité et des fournitures scolaires en échange de faveurs sexuelles. La prévalence de la violence s'aggrave lorsque les **règlements ou les codes de déontologie** qui organisent la vie à l'école et réglementent les relations entre tous les acteurs de l'école, y compris le personnel scolaire et les enfants, n'existent pas ou ne sont pas vulgarisés. En outre, l'occurrence de la violence n'est pas enregistrée ou expliquée lorsque les mécanismes de signalement n'existent pas et lorsque des sanctions appropriées ne sont pas prises contre les élèves et les enseignants auteurs d'actes de violence.

Les écoles se réfugient souvent derrière l'argument de l'absence d'une législation pour refuser de s'attaquer aux problèmes que pose la violence. Cependant, il ressort des études menées dans la région que la violence intervient malgré la législation et les règlements. Au Bénin, par exemple, une récente étude démontre que 86% des enseignants sont informés de l'interdiction des châtiments corporels, mais seuls 25% d'entre eux s'y conforment¹⁶⁵.

Codes de Déontologie et règlements scolaires

Au niveau de l'école, les mesures institutionnelles jouent un rôle crucial dans la création d'un environnement favorable à la prévention de la violence fondée sur le genre et à la lutte contre l'impunité dont jouissent les auteurs d'actes de violence (qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants). Ces mesures pourraient intégrer l'élaboration de politiques et réglementations scolaires interdisant toutes les formes de violence, favorisant la non discrimination, le respect de l'identité et de l'intégrité de l'individu, prévoyant des sanctions contre les auteurs de la violence (adultes et enfants) et définissant une série claire de procédures permettant de signaler les cas de violence et d'aider les victimes ainsi que des codes de déontologie régissant le personnel de l'école et les élèves.

Code de déontologie scolaire en Gambie¹⁶⁶. Il définit les lignes directrices dans trois domaines : (i) discipline, en particulier en ce qui concerne a) la législation régissant les châtiments corporels et les sanctions imposées en de tels cas, b) les solutions de remplacement aux châtiments corporels ; (ii) harcèlement sexuel : définit le harcèlement sexuel et les sanctions applicables ; (iii) prévention et gestion des grossesses dans les écoles : des comités ont été créés dans les écoles (ils assurent le respect de la confidentialité aux victimes). Les sanctions applicables ont été définies avec précision, en particulier : (i) élève enceinte : les deux élèves sont exclus de l'école, (ii) enseignants coupables : sanctions administratives qui vont de la mise à pied au licenciement. Dans les cas de viols, il est ouvert une procédure judiciaire.

Défis

Les Codes de Déontologie peuvent être considérés comme des mesures préventives et protectrices pour les enseignants et les élèves. Cependant, la diffusion inégale des codes en Afrique occidentale et centrale au profit des enseignants, des syndicats, des associations de parents d'élèves, des autorités locales de l'éducation, des inspecteurs et des services sociaux ainsi que le fait que ces codes ne soient pas inclus dans le programme de formation des enseignants de la plupart des pays restreignent l'impact qu'ils auraient pu avoir sur la réduction de la violence en milieu scolaire. De même, les écoles communautaires ne sont pas souvent informées de l'existence de ces codes.

En outre, les facteurs restrictifs qui entravent les mesures prises au niveau de l'école pour lutter avec efficacité contre la violence comprennent, notamment :

- l'absence de prise de conscience des politiques et codes de déontologie scolaires, lorsqu'ils existent, et la faible implication des parents, des associations parents-professeurs et des conseils scolaires¹⁶⁷ dans leur élaboration. ;
- des procédures de signalement des cas de violence peu claires, en particulier des procédures susceptibles de garantir le respect de la confidentialité de la victime et d'identifier les adultes à saisir lorsque des adultes en position d'autorité dans l'école sont impliqués dans des actes de violence à l'égard des élèves¹⁶⁸;
- les règlements à l'amiable comme méthode privilégiée par les parents et les autorités de l'école¹⁶⁹; et
- la visibilité restreinte des services sociaux dans les écoles (notamment les services conseils¹⁷⁰) et l'absence de coordination avec ces services en dehors de l'école.



8. RECOMMANDATIONS

Les recommandations présentées ci-dessous s'intéressent aux principaux éléments et conclusions mis en exergue dans le présent rapport : les types de violence, les causes et effets de la violence à différents niveaux et les dispositions juridiques et institutionnelles et leurs enjeux en termes de prévention et de protection. Elles s'inspirent des rapports internationaux, régionaux et nationaux sur la violence à l'égard des enfants dans l'environnement scolaire, tout en harmonisant l'éducation et les systèmes de protection de l'enfant afin d'améliorer la réponse à la violence à l'école.

Ces recommandations sont basées sur la nécessité d'adopter une **approche globale** pour la prise en charge de la violence en milieu scolaire et de reconnaître :

- L'importance des enseignants qualifiés et de l'équilibre entre les genres dans le corps enseignant afin d'influer positivement sur l'environnement scolaire et mieux doter les écoles de moyens leur permettant de prévenir le problème de la violence et d'y répondre avec efficacité ;
- La nécessité d'adopter des mesures à différents niveaux afin de prendre en charge le problème de manière stratégique et cohérente dans tous les secteurs, tout en visant à transformer les systèmes et les comportements ;
- L'existence d'un continuum de la violence entre la maison/famille, l'école et la communauté ; et
- Les hiérarchies de pouvoir qui sont le reflet des normes sociales et sont au cœur du problème de la violence.



Aux gouvernements

La mise à disposition d'une éducation de qualité est un élément clé de la réponse préventive à la violence en milieu scolaire. La qualification des enseignants, leur recrutement, leur formation et leur perfectionnement sont au nombre des principaux paramètres susceptibles de garantir une éducation de qualité. En conséquence, il est demandé aux gouvernements :

1. **1. De recruter des enseignants qualifiés et d'encourager le recrutement de femmes enseignantes dans le système de l'éducation publique.** Ce recrutement doit aller de pair avec :
 - Des plans de promotion des ressources humaines, en accord avec les objectifs et priorités de l'éducation nationale,
 - La garantie d'une juste rémunération pour les enseignants, des incitations pour les enseignants affectés dans des zones isolées et l'amélioration des conditions générales de travail du personnel de l'éducation.
2. **2. D'investir dans la formation et le perfectionnement des enseignants ainsi que dans le renforcement des normes professionnelles** en :
 - Allongeant la durée de la formation pédagogique et en améliorant sa qualité en veillant à ce que les enseignants soient bien formés en termes de contenu académique et techniques de conduite et d'animation de la classe.
 - Renforçant ou en créant des modules de formation pédagogique concernant le développement de l'enfant, le développement cognitif, le genre, les droits et la protection de l'enfant, les cadres législatifs et institutionnels autour de la violence en milieu scolaire et des formes non violentes de discipline.
 - Veillant à ce que les enseignants et les directeurs d'école soient bien et suffisamment formés dans le domaine de la détection des signes révélateurs de l'existence d'une situation d'abus, des éventuelles réponses à la violence scolaire et des stratégies de réintégration des enfants victimes de violence.

Suite à la ratification de la CDE, les Etats parties ont obligation de protéger les droits de l'enfant, c'est-à-dire de prévenir les violations par des tiers et de réaliser ces droits en prenant des mesures législatives, institutionnelles et administratives adéquates afin de garantir la pleine mise en œuvre de ces droits. En conséquence, les Etats parties doivent prendre des initiatives positives dans ces domaines, notamment par :

3. **3. La mise en œuvre et l'harmonisation de la législation et des politiques de protection des enfants et l'ouverture de poursuites contre les auteurs d'actes de violence.** Cela pourra se faire :
 - En créant/renforçant des systèmes nationaux inclusifs de protection des enfants allant du niveau communautaire au niveau national, en collaboration avec le secteur de l'éducation,
 - En fixant les peines et sanctions applicables à chaque type de violence et en rendant systématique le dédommagement des victimes,
 - En formant les magistrats, les juges, les juristes, les leaders traditionnels et les parajuristes ainsi que la police à mieux maîtriser les dispositions existantes et les nouvelles législations,
 - En créant, pour les enfants et les familles souhaitant déposer une plainte, des mécanismes de signalement et d'orientation accessibles et efficaces ou en améliorant ceux déjà existants.

4. **L'augmentation des données susceptibles de servir de base aux politiques en créant un mécanisme centralisé pour enregistrer, signaler et suivre la violence dans et autour de tous les types d'institutions éducatives.** Cela pourra se faire en :
 - intégrant la violence à l'égard des enfants dans les écoles et dans d'autres cadres dans les enquêtes nationales, comme les Enquêtes démographiques et de santé et dans les Enquêtes en grappe à indicateur multiple,
 - mettant en œuvre des programmes de recherche et en procédant à des évaluations des interventions et des politiques afin d'inspirer les politiques,
 - en intégrant la violence en milieu scolaire dans les systèmes nationaux de gestion de l'information relative à la protection de l'enfant.
5. **La création, aux niveaux national et local, des mécanismes de coordination entre les services éducatifs, sociaux et médicaux, ou l'amélioration desdits mécanismes, afin d'intensifier la prévention de la violence et de renforcer, au besoin, la diligence et l'efficacité des interventions.**
6. **L'amélioration ou la définition des normes, des standards et des mécanismes de contrôle pour toutes les écoles, notamment pour les écoles coraniques.**

Aux donateurs et aux institutions de Bretton Woods

Les politiques macroéconomiques internationales ont un impact négatif sur les budgets nationaux, en général, et les budgets des services éducatifs, sanitaires et sociaux nationaux, en particulier. Les contraintes sur les investissements visant le recrutement et la formation des enseignants contribuent au marasme et à la détérioration des systèmes éducatifs de nombreux pays, à un moment où les taux d'inscription augmentent grâce aux actions de l'EPT et des OMD pour l'éducation. A la lumière de ces contradictions, il est demandé aux donateurs et aux organismes internationaux :

1. **D'accroître leurs engagements financiers afin de combler le déficit financier annuel estimé à 16 milliards de dollars US et, ce faisant, de réaliser l'Education Pour Tous.**
2. **De prendre des mesures afin que les ressources puissent, sans condition, parvenir aux pays ayant les besoins les plus importants et de veiller à ce que l'argent de l'aide puisse être utilisé pour financer les dépenses ordinaires, comme les salaires et la formation des enseignants.**



Aux partenaires au développement et aux ONG

Les partenaires au développement et les ONG doivent :

1. **Tenir les donateurs, les institutions de Bretton Woods et les gouvernements responsables de leurs promesses et engagements ;**
2. **Aider tous les mandataires à remplir leurs obligations en direction des enfants et des communautés :**
 - En favorisant l'émergence d'une compréhension commune et d'un langage commun autour de la question de la violence en milieu scolaire,
 - En aidant à la définition de normes et de lignes directrices pour l'élaboration des politiques et en renforçant les capacités,
 - En fournissant une assistance technique dans le domaine de l'évaluation, l'élaboration et l'application de la législation,
 - En participant aux actions de conscientisation et de communication basées sur des recherches bien menées, et
 - En échangeant et en diffusant les bonnes pratiques locales, régionales et internationales.

Au corps enseignant, au personnel de l'éducation et aux syndicats d'enseignants

Les syndicats d'enseignants ont un rôle clé à jouer dans la prise en charge de la violence en milieu scolaire. Compte tenu de leur large assise, de leur légitimité liée à la représentation de leurs membres et de leur forte tradition de mobilisation, les syndicats doivent être à l'avant-garde des efforts d'amélioration des systèmes nationaux censés protéger les enseignants et les élèves contre la violence à l'école. Les syndicats et les associations professionnelles d'enseignants et de personnel de l'éducation devraient :

1. **S'engager dans des débats et la mobilisation autour de questions liées à la violence en milieu scolaire, notamment la prévention de la violence et la réponse à ce phénomène, et faire le lien entre ces questions et les débats professionnels relatifs aux pratiques de recrutement de non professionnels dans les écoles (enseignants contractuels), la formation, le perfectionnement et les conditions de service des enseignants.**
2. **Organiser des campagnes d'information sur la violence scolaire et former les membres des syndicats sur cette question.**
3. **Prendre l'initiative en ce qui concerne la consultation sur les Codes de Déontologie et l'élaboration desdits Codes appelés à protéger les enseignants et les élèves.** Cela pourra se faire par :
 - La focalisation des Codes de Déontologie sur les droits des enfants à une éducation de qualité, les droits et obligations des enseignants et l'assurance que ces Codes seront clairs, exhaustifs et applicables.
 - La diffusion des Codes de Déontologie par le biais de la formation des enseignants et des cours de perfectionnement, des forums nationaux sur l'éducation et des conférences annuelles des syndicats d'enseignants.
 - La diffusion, au profit du personnel, des informations relatives au non respect des obligations professionnelles liés à la violence à l'égard des enfants, les conséquences et sanctions juridiques et professionnelles éventuelles et la fin de l'impunité pour les auteurs de la violence.

Aux écoles

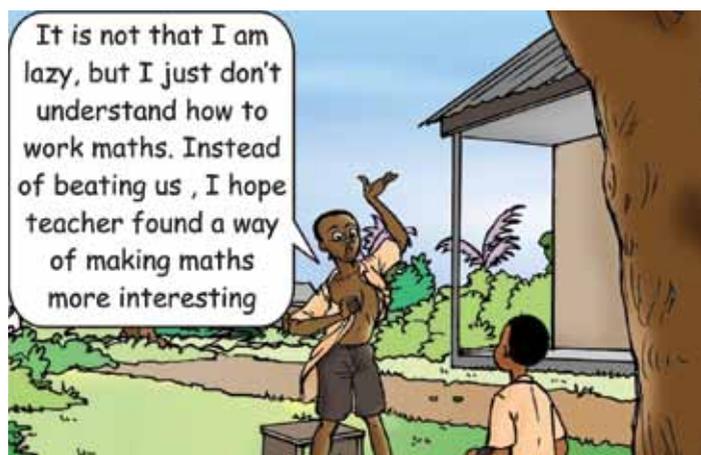
Les institutions d'éducation devraient viser à créer un environnement : (i) conscient des éventuelles causes de la violence et de la prévalence de la violence, et (ii) en mesure de répondre aux situations de violence scolaire. Les écoles devraient :

1. **Élaborer, conformément aux lignes directrices nationales, des règlements et procédures scolaires inclusifs et non discriminatoires** permettant :
 - De souligner la responsabilité des écoles dans la détection, la prise en charge et le signalement des cas de violence scolaire et dans le renforcement de la sécurité dans les établissements scolaires,
 - D'élaborer un Code de Déontologie du personnel et des apprenants traitant du harcèlement, de la violence et des abus,
 - De définir des procédures confidentielles pour les requêtes et renforcer le rôle des conseils d'élèves dans la diffusion d'informations et la dénonciation des cas de violence dans le milieu scolaire,
 - D'accepter, d'encourager et de soutenir la réadmission des filles/mères enceintes,
 - De se perfectionner en collaboration avec les enseignants, les parents, les associations parents-professeurs, les Comités de gestion des écoles, les élèves et autres partenaires concernés,
 - D'être soumises aux inspecteurs et autres responsables de l'éducation afin de garantir le respect des règlements et faire l'objet d'inspections pour vérifier l'application et le respect des textes.
2. **Promouvoir l'insertion des droits humains, de la paix et de l'enseignement de la tolérance ainsi que des aptitudes utiles à la vie quotidienne dans les programmes d'enseignement, les activités de sensibilisation à la dimension genre et à la non discrimination, notamment à l'égard des enfants handicapés ou ayant des difficultés d'apprentissage, une composante majeure du concept « *Child Friendly School* » (Pour une Ecole adaptée à l'Enfant).**
3. **Renforcer les systèmes de détection et de prévention des violences et faciliter la participation des enfants à la réduction de la violence en milieu scolaire :**
 - En créant et en renforçant, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école, des associations de jeunes, des clubs santé, clubs droits humains et clubs des filles
 - En formant des éducateurs pairs choisis parmi les élèves qui seront chargés de détecter les cas de violence, d'aider les enfants qui signalent les actes de violence et d'accompagner les enfants tout au long de leur réintégration et de leur réhabilitation.

Aux communautés, aux familles, aux jeunes et aux enfants

Le comportement des communautés, des enfants et des jeunes a une importance cruciale pour la prévention de la violence et la protection contre ce phénomène (en particulier la détection et la réinsertion) en milieu scolaire. En conséquence, les communautés, y compris les jeunes et les enfants, devraient :

1. **Participer au dialogue, promouvoir le dialogue, participer aux campagnes et initiatives de sensibilisation ciblant les comportements sociaux négatifs qui amènent le personnel et les communautés de l'éducation à tolérer ou à minimiser la violence scolaire.** Cela pourra se faire par :
 - L'interpellation des artistes locaux et des personnalités du monde des médias afin de les amener à organiser des spectacles et des programmes médiatiques et à sensibiliser sur la question.
2. **Interpeller les leaders religieux et traditionnels afin de promouvoir les vertus d'un environnement de l'éducation non violent et non discriminatoire.**
3. **Appuyer les projets de renforcement des capacités visant à aider les enfants et les jeunes à plaider et à prendre des initiatives contre la violence à l'égard des enfants à l'intérieur et à l'extérieur des écoles.**
4. **Participer au suivi des droits des enfants au niveau communautaire et promouvoir les mécanismes d'intervention et d'assistance existants à l'intérieur et à l'extérieur des écoles.**



- 1 United Nations – Secretary General (2006) Report of the independent expert for the United Nations Study on Violence against Children. (A/61/299). New-York : United Nations.
- 2 REF Directory.
- 3 Castle, S., Diallo, V. (2008) Desk Review of Evidence about Violence within Educational Settings in West and Central Africa. Draft Report, unpublished, for UNICEF WCARO, Plan WARO, ActionAid and Save the Children Sweden.
- 4 Pinheiro (2006) 'Violence Against Children in Schools and Educational Settings', in the UN Study on Violence Against Children. p.111.
- 5 World Health Organisation (1996) Global Consultation on *Violence and Health. Violence: a public health priority*. Geneva: World Health Organisation.
- 6 Violence Prevention Alliance (2009) Retrieved from the World Health Organisation Website at : <http://www.who.int/violenceprevention/approach/definition/en/index.html> . Last accessed 19 December 2009.
- 7 ActionAid (2006) Cancellling the Caps. Why the EFA movement must confront wage bill caps now. ActionAid International. Cairo. November 2006.
ActionAid (2007) Confronting the Contradictions. The IMF, wage bill caps and the case for teachers. ActionAid International. April 2007.
- 8 Federal Ministry of Education/UNICEF (2007) Assessment of Violence against Children at the Basic Education Level in Nigeria. September 2007. ISBN: 92-9186-074-3.
- 9 Federal Ministry of Education/UNICEF (2007) Assessment of Violence against Children at the Basic Education Level in Nigeria. September 2007. ISBN: 92-9186-074-3.
- 10 Plan (2008) Learn without Fear: The global campaign to end violence in schools. Plan Limited, Woking, UK.
- 11 Agbenyega, J. (2006) Corporal punishment in the schools of Ghana: does inclusive education suffer? *The Australian Educational Researcher* 33, 3 107-122.
- 12 Comité des Droits de l'Enfant, Observation générale N° 8 sur les Droits de l'Enfant, 2006.
- 13 Castle, S., Diallo, V. (2008) Desk Review of Evidence about Violence within Educational Settings in West and Central Africa. Draft Report, unpublished, for UNICEF WCARO, Plan WARO, ActionAid and Save the Children Sweden.
- 14 Sodjinou, E., Houeto-Tomety, A., Tomety, S. (2009) Etude sur les violences contre les enfants en milieu scolaire au Bénin. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), UNICEF, Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement Local : Cotonou, Benin. Octobre 2009.
- 15 Education et Développement de l'Enfant (2005) Recherche Action sur les Violences faites aux Enfants en Milieu Scolaire et Extra Scolaire au Sénégal : Etude des Cas des Départements de Pikine Rufisque et Guediawaye. Avec l'appui de Save the Children Sweden, Mai 2005.
- 16 Banyombo et al (2008) La violence en milieu scolaire Centrafricain. Ministère de l'Éducation, UNICEF Octobre 2008.
- 17 The Child Protection Alliance (2005) Beating the Misconceptions, Not the Children: A Survey of Corporal Punishment in The Gambia. Funded by Save the Children – Sweden Regional Office West Africa.
- 18 The Child Protection Alliance (2005) Beating the Misconceptions, Not the Children: A Survey of Corporal Punishment in The Gambia. Funded by Save the Children – Sweden Regional Office West Africa.
- 19 Castle, S., Diallo, V. (2008) Desk Review of Evidence about Violence within Educational Settings in West and Central Africa. Draft Report, unpublished, for UNICEF WCARO, Plan WARO, ActionAid and Save the Children Sweden.
- 20 Elkane Mooh, personal communication 2008, in Castle, S., Diallo, V. (2008) Desk Review of Evidence about Violence within Educational Settings in West and Central Africa. Draft Report, unpublished, for UNICEF WCARO, Plan WARO, ActionAid and Save the Children Sweden.
- 21 The Child Protection Alliance (2005) Beating the Misconceptions, Not the Children: A Survey of Corporal Punishment in The Gambia. Funded by Save the Children – Sweden Regional Office West Africa.
- 22 Hademine Old Slack (2009) Etude sur les châtiements Corporels contre les enfants dans la Sharia Islamique. Commissioned by RIODEF/UNICEF.
- 23 Education et Développement de l'Enfant (2005) Recherche Action sur les Violences faites aux Enfants en Milieu Scolaire et Extra Scolaire au Sénégal : Etude des Cas des Départements de Pikine Rufisque et Guédiawaye. Avec l'appui de Save the Children Sweden, Mai 2005.
- 24 Castle, S. (2008) 'Les jeunes face au VIH/SIDA: Analyse de la situation'. Report submitted to the Haut Conseil National pour la lutte control le VIH/SIDA, Bamako, Mali.
- 25 Castle, S. (2008) 'Les jeunes face au VIH/SIDA: Analyse de la situation'. Report submitted to the Haut Conseil National pour la lutte control le VIH/SIDA, Bamako, Mali.
- 26 Hademine Old Slack (2009) Etude sur les châtiements Corporels contre les enfants dans la Sharia Islamique. Commissioned by RIODEF/UNICEF.

- 27 Sodjinou, E., Houeto-Tomety, A., Tomety, S. (2009) Etude sur les violences contre les enfants en milieu scolaire au Bénin. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), UNICEF, Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement Local : Cotonou, Bénin. Octobre 2009.
- 28 Global Campaign for Education (2009) Education on the brink: Will the IMF's new lease on life ease or block progress towards education goals? Global Campaign for Education, South Africa. April 2009.
- 29 Hademine Old Slack (2009) Etude sur les châtiements Corporels contre les enfants dans la Sharia Islamique. Commissioned by RIODEF/UNICEF.
- 30 UNESCO Bangkok (2006). Positive Discipline in the Inclusive, Learning-Friendly Classroom: A Guide for Teachers and Teacher Educators. Embracing Diversity: Toolkit for Creating Inclusive, Learning-friendly Environments Specialised Booklet 1. ISBN 92-9223-086-.
- 31 Plan Togo (2006) Suffering to succeed: Violence and abuse in schools in Togo. Plan Togo, Lome, Togo.
- 32 Traore, T. (2006) La problématique de la violence à l'école au Burkina Faso. Présentation au 'Colloque international : Education, Conflits et Perspectives de paix en Afrique' Yaoundé 6-10 March 2006.
- Tchoua, H.M. (2009) Cameroun : L'usage de la chicotte interdit à l'école. 1 7 Juin 2009 <http://fr.allafrica.com/stories/200906170634.html> Last accessed 18/12/2009.
- 33 EMIDA (2000). *Enquête sur les violences éducatives faites aux enfants dans les familles et à l'école primaire au Cameroun*. Yaoundé, EMIDA/UNICEF.
- 34 Sodjinou, E., Houeto-Tomety, A., Tomety, S. (2009) Etude sur les violences contre les enfants en milieu scolaire au Bénin. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), UNICEF, Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement Local : Cotonou, Bénin. Octobre 2009.
- 35 UNICEF (WCARO) (2006) *Abuse, sexual exploitation and violence towards children in schools in West and Central Africa: A situation analysis 2006*. Dakar: UNICEF (WCRAO).
- Management Systems International (MSI). (2008) *Are Schools Safe Havens for Children? Examining School-related Gender-based Violence*. Washington, DC: U.S. Agency for International Development (USAID).
- Jones, N, Espey, L. (2008) *Increasing Visibility and Promoting Policy Action to Tackle Sexual Exploitation in and around Schools in Africa: Briefing Paper with focus on West Africa*. London: Overseas Development Institute for Plan WARO.
- 36 UNICEF (2008) *Exploitation et Abus Sexuels des Enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre : Evolution de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004)*. Preparation for the Third World Congress Against Sexual Exploitation of Children and Adolescents in Rio de Janeiro, 25-28 November 2008.
- 37 Behrendt, A. (2008) *Mental health of children formerly associated with the fighting forces in Liberia: a cross sectional study in Lofa County*; Dakar: Plan WCARO.
- 38 Castle, S. (2008) *'Les jeunes face au VIH/SIDA: Analyse de la situation'*. Report submitted to the Haut Conseil National pour la lutte control le VIH/SIDA, Bamako, Mali.
- 39 Castle, S. (2008) *'Les jeunes face au VIH/SIDA: Analyse de la situation'*. Report submitted to the Haut Conseil National pour la lutte control le VIH/SIDA, Bamako, Mali.
- 40 Mbassa Menick, D. (2002) *Les abus sexuels en milieu scolaire au Cameroun: résultats d'une recherche-action à Yaoundé*. Médecine Tropicale 2002; 62 : 58-62.
- 41 Brown C.K., (2002). *A study on sexual abuse in schools in Ghana*.
- 42 Child Research And Resource Centre (2009). *Child Sexual Abuse in Schools*. Commissioned by Plan Ghana, Accra, Ghana.
- 43 Banyombo et al (2008) *La violence en milieu scolaire Centrafricain*. Ministère de l'Education, UNICEF Octobre 2008.
- 44 Banyombo et al (2008) *La violence en milieu scolaire Centrafricain*. Ministère de l'Education, UNICEF Octobre 2008.
- Ndour, B. B. (2008) *Etude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire*. Ministère de l'éducation et USAID. Initiative en faveur de l'équité et de l'égalité de genre dans l'enseignement moyen secondaire général. Sénégal, mai 2008.
- 45 Papinutto, M. (2009) *La violence à l'école*. UNICEF République Démocratique du Congo.
- 46 ONG Lus et VITA, (2002). *Rapport du séminaire sur la prévention et le traitement des abus sexuels en milieu scolaire en République Démocratique du Congo*.
- 47 Child Research And Resource Centre (2009). *Child Sexual Abuse in Schools*. Commissioned by Plan Ghana, Accra, Ghana.
- 48 Mbassa Menick, D. (2002) *Les abus sexuels en milieu scolaire au Cameroun: résultats d'une recherche-action à Yaoundé*. Médecine Tropicale 2002; 62 : 58-62.

- 49 Banyombo et al (2008) La violence en milieu scolaire Centrafricain. Ministère de l'Éducation, UNICEF Octobre 2008.
- 50 Ndour, B. B. (2008) Etude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire. Ministère de l'éducation et USAID. Initiative en faveur de l'équité et de l'égalité de genre dans l'enseignement moyen secondaire général. Sénégal, mai 2008.
- 51 Cited in Jones, N, Espey, L. (2008) *Increasing Visibility and Promoting Policy Action to Tackle Sexual Exploitation in and around Schools in Africa: Briefing Paper with focus on West Africa*. London: Overseas Development Institute for Plan WARO.
- 52 Child Research And Resource Centre (2009). Child Sexual Abuse in Schools. Commissioned by Plan Ghana, Accra, Ghana.
- 53 ActionAid Nigeria (2004) Report Of Study On Violence Against Women And Access To Girl-Child Education In Nigeria.
- 54 Marsh, M. (2007) Prevention of Sexual Exploitation and Abuse in Liberia. Baseline and Follow-up Survey Report of Knowledge, Perceptions and Experiences of Sexual Exploitation and Abuse in Liberian Schools and Communities in Bomi, Bong, Gbarpolu, Grand Cape Mount and Lofa Counties, Liberia.
- 55 Marsh, M. (2007) Prevention of Sexual Exploitation and Abuse in Liberia. Baseline and Follow-up Survey Report of Knowledge, Perceptions and Experiences of Sexual Exploitation and Abuse in Liberian Schools and Communities in Bomi, Bong, Gbarpolu, Grand Cape Mount and Lofa Counties, Liberia.
- 56 Brown C.K., (2002). *A study on sexual abuse in schools in Ghana*.
- 57 Castle, S., Diallo, V. (2008) Desk Review of Evidence about Violence within Educational Settings in West and Central Africa. Draft Report, unpublished, for UNICEF WCARO, Plan WARO, ActionAid and Save the Children Sweden. Plan (2008) Break the Silence: Prevent sexual exploitation and abuse in and around schools in Africa. Plan West Africa, Dakar, Senegal. November 2008.
- 58 Castle, S., Diallo, V. (2008) Desk Review of Evidence about Violence within Educational Settings in West and Central Africa. Draft Report, unpublished, for UNICEF WCARO, Plan WARO, ActionAid and Save the Children Sweden.
- 59 Badini-Kinda, F., Badini, A., Zare-Kabore, W. (2008) Etude sur le harcèlement sexuel des filles en milieu scolaire au Burkina Faso. Association d'Appui et d'Eveil Pugsada. Burkina Faso, Ouagadougou. Décembre 2008.
- 60 Holst-Roness, T. (2006) Violence against girls in Africa during armed conflicts and crises. Second International Policy Conference on the African Child: Violence Against Girls in Africa. Addis Ababa, 11-12 May 2006. International Committee of the Red Cross. Available at : http://www.peacewomen.org/resources/Human_Rights/PDF_files/ICRC_Girls_Africa.pdf . Last accessed 20 January 2010.
- 61 Lompo, J., Bary, H., Henry, P., Boly, D. (2009) Etudes sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire au Burkina Faso. Ministère des enseignements secondaire, supérieur, et de la recherche scientifique, Ministère de l'économie des finances, Bureau d'études ARC et UNFPA. Burkina Faso, mai 2009.
- 62 Child Research And Resource Centre (2009). Child Sexual Abuse in Schools. Commissioned by Plan Ghana, Accra, Ghana.
- 63 Federal Ministry of Education/UNICEF (2007) Assessment of Violence against Children at the Basic Education Level in Nigeria. September 2007. ISBN: 92-9186-074-3
- 63 Pinheiro (2006) 'Violence Against Children in Schools and Educational Settings', in the UN Study on Violence Against Children.
- 64 UNICEF (2005) Summary Report Violence against Disabled Children. UN Secretary Generals Report on Violence against Children: Thematic Group on Violence against Disabled Children. Findings and Recommendations. Convened by UNICEF at the United Nations, New York, July 28, 2005.
- 65 UNICEF (2005) Summary Report Violence against Disabled Children. UN Secretary Generals Report on Violence against Children: Thematic Group on Violence against Disabled Children. Findings and Recommendations. Convened by UNICEF at the United Nations, New York, July 28, 2005.
- 66 Kisangani, S., Ngunwi, Y. (2005) La Vulnérabilité des filles dans la ville de Goma. UNICEF.
- 67 Plan (2008) Break the Silence: Prevent sexual exploitation and abuse in and around schools in Africa. Plan West Africa, Dakar, Senegal. November 2008.
- Management Systems International (MSI). (2008) Are Schools Safe Havens for Children? Examining School-related Gender-based Violence. Washington, DC: U.S. Agency for International Development (USAID).
- Jones, N, Espey, L. (2008) *Increasing Visibility and Promoting Policy Action to Tackle Sexual Exploitation in and around Schools in Africa: Briefing Paper with focus on West Africa*. London: Overseas Development Institute for Plan WARO.
- 68 Plan Togo / UNICEF Togo / Ministère Délégué auprès du Ministère de la population, des affaires sociales et de la promotion féminine, chargé de la protection de l'enfant et des personnes âgées

- (2006) Etude Sociologique. Violence, abus et exploitation sexuels des enfants au Togo. Lomé 6 décembre 2006.
- 69 Lompo, J., Bary, H., Henry, P., Boly, D. (2009) Etudes sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire au Burkina Faso. Ministère des enseignements secondaire, supérieur, et de la recherche scientifique, Ministère de l'économie des finances, Bureau d'études ARC et UNFPA. Burkina Faso, mai 2009.
- 70 World Health Organisation (2002) *World Report on Violence and Health*. Geneva: WHO.
- 71 Sodjinou, E., Houeto-Tomety, A., Tomety, S. (2009) Etude sur les violences contre les enfants en milieu scolaire au Bénin. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), UNICEF, Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement Local : Cotonou, Benin. Octobre 2009.
- Ndour, B. B. (2008) Etude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire. Ministère de l'éducation et USAID. Initiative en faveur de l'équité et de l'égalité de genre dans l'enseignement moyen secondaire général. Sénégal, mai 2008.
- 72 ActionAid Nigeria (2004) Report Of Study On Violence Against Women And Access To Girl-Child Education In Nigeria.
- 73 Dunne, M., Humphreys, S., Leach, F. (2003) Gender and violence in schools. Background paper prepared for the Education for All Global Monitoring Report 2003/4 Gender and Education for All: The Leap to Equality. UNESCO. 2004/ED/EFA/MRT/PI/19.
- 74 Ndour, B. B. (2008) Etude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire. Ministère de l'éducation et USAID. Initiative en faveur de l'équité et de l'égalité de genre dans l'enseignement moyen secondaire général. Sénégal, mai 2008.
- 75 Banyombo et al (2008) La violence en milieu scolaire Centrafricain. Ministère de l'Education, UNICEF. Octobre 2008.
- 76 Lompo, J., Bary, H., Henry, P., Boly, D. (2009) Etudes sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire au Burkina Faso. Ministère des enseignements secondaire, supérieur, et de la recherche scientifique, Ministère de l'économie des finances, Bureau d'études ARC et UNFPA. Burkina Faso, mai 2009.
- Sodjinou, E., Houeto-Tomety, A., Tomety, S. (2009) Etude sur les violences contre les enfants en milieu scolaire au Bénin. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), UNICEF, Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement Local : Cotonou, Benin. Octobre 2009.
- 77 Sodjinou, E., Houeto-Tomety, A., Tomety, S. (2009) Etude sur les violences contre les enfants en milieu scolaire au Bénin. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), UNICEF, Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement Local : Cotonou, Benin. Octobre 2009.
- 78 Olweus, D. (1993) *Bullying at School: What We Know and What We Can Do*. Book published by Wiley Blackwell. (p.152) In the Expel violence! report. Quoted in Plan (2008) *Learn without Fear: The global campaign to end violence in schools*. Plan Limited, Woking, UK.
- 79 Rigby, K. (2002) A meta-evaluation of methods and approaches to reducing bullying in pre-schools and early primary school in Australia. Canberra: Attorney General's Department, Crime Prevention Branch. In the *Painful lessons* report. Cited in Plan (2008) *Learn without Fear: The global campaign to end violence in schools*. Plan Limited, Woking, UK.
- 80 Jones, N, Espey, L. (2008) *Increasing Visibility and Promoting Policy Action to Tackle Sexual Exploitation in and around Schools in Africa: Briefing Paper with focus on West Africa*. London: Overseas Development Institute for Plan WARO. Global Aids Alliance (2007) *Violence Free Zone: End School-Related Violence, Prevent HIV/AIDS*. Washington D.C. September 17, 2007.
- 81 Cited in Jones, N., Moore, K., Villar-Marquez, E., Broadbent, E. (2008) *Painful lessons: The politics of preventing sexual violence and bullying at school*. Working Paper 295. Overseas Development Institute and Plan International.
- 82 Cited in Jones, N., Moore, K., Villar-Marquez, E., Broadbent, E. (2008) *Painful lessons: The politics of preventing sexual violence and bullying at school*. Working Paper 295. Overseas Development Institute and Plan International.
- 83 ActionAid Nigeria (2004) Report Of Study On Violence Against Women And Access To Girl-Child Education In Nigeria.
- 84 Banyombo et al (2008) La violence en milieu scolaire Centrafricain. Ministère de l'Education, UNICEF Octobre 2008.
- 85 Antonowicz, L. Lesné, F. Stassen, S. Wood, J. (2010) *Africa Education Watch: Good Governance Lessons for Primary Education*. Transparency International. Berlin.
- 86 WHO (2007) *Global School-based Student Health Survey: Ghana Fact Sheet 2007*. Available at : http://www.who.int/chp/gshs/2007_Ghana_fact_sheet.pdf . Last accessed 20 January 2010.
- 87 Lompo, J., Bary, H., Henry, P., Boly, D. (2009) Etudes sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire au Burkina Faso. Ministère des enseignements secondaire, supérieur, et de la recherche scientifique, Ministère de l'économie des finances, Bureau d'études ARC et UNFPA. Burkina Faso, mai 2009.

- 88 Marsh, M. (2007) Prevention of Sexual Exploitation and Abuse in Liberia. Baseline and Follow-up Survey Report of Knowledge, Perceptions and Experiences of Sexual Exploitation and Abuse in Liberian Schools and Communities in Bomi, Bong, Gbarpolu, Grand Cape Mount and Lofa Counties, Liberia.
- 89 Child Research And Resource Centre (2009). Child Sexual Abuse in Schools. Commissioned by Plan Ghana, Accra, Ghana.
- 90 Marsh, M. (2007) Prevention of Sexual Exploitation and Abuse in Liberia. Baseline and Follow-up Survey Report of Knowledge, Perceptions and Experiences of Sexual Exploitation and Abuse in Liberian Schools and Communities in Bomi, Bong, Gbarpolu, Grand Cape Mount and Lofa Counties, Liberia.
- 91 Kabir, M, Ilyasu, Z, Abubakar, I, Kabir, Z and A. Farinyaro (2005) Knowledge, attitude and beliefs about epilepsy among adults in a northern Nigerian community. *Annals of African Medicine*. 4, 3 107-112.
- 92 Millogo A and A Siranyan (2004) Knowledge of epilepsy and attitudes towards the condition among school teachers in Bobo Dioulasso, Burkina Faso. *Epileptic Disorders*. 6 21-26.
- 93 Banyombo et al (2008) La violence en milieu scolaire Centrafricain. Ministère de l'Éducation, UNICEF Octobre 2008.
- 94 Paulin, P. et al (2009) Analyse de situation sous-régionale sur la problématique des « peuples autochtones » en Afrique centrale. UNICEF WCARO. Juillet 2009.
- 95 Castle, S., Diallo, V. (2008) Desk Review of Evidence about Violence within Educational Settings in West and Central Africa. Draft Report, unpublished, for UNICEF WCARO, Plan WARO, ActionAid and Save the Children Sweden.
- 96 UNHCR/Save the Children UN (2002) Note for Implementing and Operational Partners on Sexual Violence & Exploitation: The Experience of Refugee Children in Guinea, Liberia and Sierra Leone. Based on Initial Findings and Recommendations from Assessment Mission 22 October - 30 November 2001.
- 97 Bih, E. and C. Acka (2003) *Etude sur l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation en Côte d'Ivoire*. Study undertaken for ROCARE and UNICEF. Abidjan : UNICEF. Cited in Castle, S., Diallo, V. (2008) Desk Review of Evidence about Violence within Educational Settings in West and Central Africa. Draft Report, unpublished, for UNICEF WCARO, Plan WARO, ActionAid and Save the Children Sweden.
- 98 Lycee Kennedy/Save the Children Sweden (2009) Recherche Action Participative sur les Violences. Rapport du groupe de Recherche action Lycée John F. Kennedy, Dakar. Juin 2009.
- 99 Lompo, J., Bary, H., Henry, P., Boly, D. (2009) Etudes sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire au Burkina Faso. Ministère des enseignements secondaire, supérieur, et de la recherche scientifique, Ministère de l'économie des finances, Bureau d'études ARC et UNFPA. Burkina Faso, mai 2009.
- 100 Odujinrin, O. (1993) Wife battering in Nigeria. *International Journal of Gynaecology and Obstetrics* 41, 2 159-164
- 101 Oyediran and Isiugo-Abanihe (2005) Perception of Nigerian women on domestic violence: evidence from the 2003 Nigeria Demographic and Health Survey. *African Journal of Reproductive Health* 9, 2 38-53
- 102 Smokowski P, Kopasz, R and K Holland (2005) Bullying in school: an overview of types, effects family characteristics and intervention strategies. *Children and Schools*, 27, 2 101-110.
- 103 Kabongo Kandolo, D. (2006) Les facteurs endogènes et exogènes de la violence à l'école. Colloque international : Éducation, Violences, Conflits et Perspectives de Paix en Afrique. Yaoundé, 6 au 10 mars 2006. <http://www.rocare.org/Kabongo.pdf> Last accessed 23/12/2009/.
- 104 Dunne M et al. (2005). *Gendered School Experiences: The Impact on Retention and Achievement in Botswana and Ghana*. London, United Kingdom Department for International Development.
- 105 UNESCO (2007) *Report of 'Expert meeting 'Stopping Violence in Schools: What Works ?'*. UNESCO Headquarters, Paris 27-29 June 2007. Paris : UNESCO (Section for the Promotion of Rights and Values in Education).
- 106 Wilson V (2006) *Does small really make a difference ? An update: A review of the literature on the effects of class size on teaching practice and pupils' behaviour and attainment*. SCRE Research report no 123, Glasgow: Scotland, SCRE Centre, University of Glasgow.
- 107 Bih, E. and C. Acka (2003) *Etude sur l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation en Côte d'Ivoire*. Study undertaken for ROCARE and UNICEF. Abidjan : UNICEF. Cited in Castle, S., Diallo, V. (2008) Desk Review of Evidence about Violence within Educational Settings in West and Central Africa. Draft Report, unpublished, for UNICEF WCARO, Plan WARO, ActionAid and Save the Children Sweden.

- 108 Human Rights Watch (2007) *Early to War: Child Soldiers in the Chad conflict*. New York: Human Rights Watch.
- 109 UNFPA (2008) *The impact of armed conflict on women and girls* www.unfpa.org/rh/armedforces/index.html Last accessed 23/12/2009.
- 110 Amnesty International (2008) *Des écoles plus sûres: un droit pour toutes les filles*. London : Amnesty International. <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/ACT77/001/2008/fr/94b5bcfc-4c4c-4888-b754-bdb96db40c07/act770012008fra.html#3.1.Le%20trajet%20jusqu%27%C3%A0%20l%27%C3%A9cole|outline> Last accessed 23/12/2009.
- 111 Mbaye, M, S. (2005) *Etude sur la violence scolaire et la prostitution occasionnelle des lycéennes et collégiennes dans les zones de Conakry, Kissidougou et Nzérékoré*. Conakry, Guinée : UNICEF/ Ministère de l'Enseignement.
- 112 Bih, E. and C. Acka (2003) *Etude sur l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation en Côte d'Ivoire*. Study undertaken for ROCARE and UNICEF. Abidjan : UNICEF.
- 113 Save the Children Sweden (2005) Consultation Régionale sur les violences contre les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre. Synthèse des travaux et recommandations. Atelier de préparation de la participation des enfants délégués, 24-25 Mai 2005, Bamako, Mali.
- Ndour, B. B. (2008) *Etude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire*. Ministère de l'éducation et USAID. Initiative en faveur de l'équité et de l'égalité de genre dans l'enseignement moyen secondaire général. Sénégal, mai 2008.
- 114 UNICEF – UNESCO (2007) *A Human Rights-Based Approach to Education for All: A framework for the realization of children's right to education and rights within education*. UNICEF: New-York. UNESCO: Paris.
- 115 Save the Children Sweden (2005) Consultation Régionale sur les violences contre les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre. Synthèse des travaux et recommandations. Atelier de préparation de la participation des enfants délégués, 24-25 Mai 2005, Bamako, Mali.
- Federal Ministry of Education/UNICEF (2007) *Assessment of Violence against Children at the Basic Education Level in Nigeria*. September 2007. ISBN: 92-9186-074-3
- 116 UNESCO (2007) Report of 'Expert meeting 'Stopping Violence in Schools: What Works?'. UNESCO Headquarters, Paris 27-29 June 2007. Paris : UNESCO (Section for the Promotion of Rights and Values in Education).
- 117 Sodjinou, E., Houeto-Tomety, A., Tomety, S. (2009) *Etude sur les violences contre les enfants en milieu scolaire au Bénin*. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), UNICEF, Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement Local : Cotonou, Bénin. Octobre 2009.
- 118 Wible, B. 2004. "Making schools safe for girls: Combating gender-based violence in Benin." Washington, DC: Academy for Educational Development. Cited in Management Systems International (MSI). (2008) *Are Schools Safe Havens for Children? Examining School-related Gender-based Violence*. Washington, DC: U.S. Agency for International Development (USAID).
- 119 Ndour, B. B. (2008) *Etude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire*. Ministère de l'éducation et USAID. Initiative en faveur de l'équité et de l'égalité de genre dans l'enseignement moyen secondaire général. Sénégal, mai 2008.
- 120 ActionAid Nigeria (2004) *Report Of Study On Violence Against Women And Access To Girl-Child Education In Nigeria*.
- 121 Child Research And Resource Centre (2009). *Child Sexual Abuse in Schools*. Commissioned by Plan Ghana, Accra, Ghana.
- Sodjinou, E., Houeto-Tomety, A., Tomety, S. (2009) *Etude sur les violences contre les enfants en milieu scolaire au Bénin*. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), UNICEF, Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement Local : Cotonou, Benin. Octobre 2009.
- 122 Federal Ministry of Education/UNICEF (2007) *Assessment of Violence against Children at the Basic Education Level in Nigeria*. September 2007. ISBN: 92-9186-074-3
- 123 Ndour, B. B. (2008) *Etude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire*. Ministère de l'éducation et USAID. Initiative en faveur de l'équité et de l'égalité de genre dans l'enseignement moyen secondaire général. Sénégal, mai 2008.
- 124 Sodjinou, E., Houeto-Tomety, A., Tomety, S. (2009) *Etude sur les violences contre les enfants en milieu scolaire au Bénin*. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), UNICEF, Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement Local : Cotonou, Benin. Octobre 2009.
- 125 Barker, G and C Ricardo (2005) *Young men and the and the construction of masculinity on sub-Saharan Africa; implications for HIV/AIDS, conflict and violence*. World Bank Social Development Papers, Conflict Prevention and Reconstruction. Paper No 26. Washington DC : World Bank.
- 126 Committee on the Rights of the Child (2006) *General Comment N° 8 (2006): 02/03/2007. CRC/C/GC/8. (General Comments). The right of the child to protection from corporal punishment and other cruel or degrading forms of punishment* (arts. 19; 28, para. 2; and 37, inter alia). OHCHR. Geneva, 15 May-2 June 2006.
- 127 Pepler, D. Jiang, D, Craig, W and J. Connolly (2008) *Development trajectories of bullying and associated factors*. Child Development. 79, 2 325-338
- 128 UNDP (2008) *Empowered and Equal: Gender Equality Strategy 2008 - 2011*. UNDP.

- 129 Chêne, M. (2009) Gender, Corruption and Education. Anti-Corruption Resource Centre, Transparency International, CMI. U4 Helpdesk14 July 2009. <http://www.u4.no/helpdesk/helpdesk/query.cfm?id=209> Last accessed 23/12/2009.
- 130 Plan International (2008) Paying the price: the economic cost of failing to educate girls. Children in Focus. Plan International, Woking, UK.
- 131 Chêne, M. (2009) Gender, Corruption and Education. Anti-Corruption Resource Centre, Transparency International, CMI. U4 Helpdesk14 July 2009. <http://www.u4.no/helpdesk/helpdesk/query.cfm?id=209> Last accessed 23/12/2009.
- 132 Plan International (2008) Paying the price: the economic cost of failing to educate girls. Children in Focus. Plan International, Woking, UK.
- 133 Plan International (2008) Paying the price: the economic cost of failing to educate girls. Children in Focus. Plan International, Woking, UK.
- 134 Manan Keita, I. (2007) Le recrutement des enseignants sans formation initiale. Niger. *Présentation du Ministère de l'Éducation Nationale, Direction Générale de l'Éducation de Base du Niger. Séminaire international : 11-15 juin 2007 sur la professionnalisation des enseignants de l'éducation de base : les recrutements sans formation initiale.* Available at : http://www.ciep.fr/conferences/CD_professionnalisation/bak/pages/docs/pdf_pays/Niger.pdf Last accessed December 2009.
- 135 Plan Togo (2006) Suffering to succeed: Violence and abuse in schools in Togo. Plan Togo, Lome, Togo.
- 136 UIS-UNESCO (2009) Projecting the Global Demand for Teachers: Meeting the goal of universal primary Education by 2015. Technical Paper No 3. Accessible on http://www.uis.unesco.org/template/pdf/EducGeneral/Technical_Paper_No3_EN.pdf Last accessed 20 January 2010.
- 137 UIS-UNESCO Statistics. Available at <http://stats.uis.unesco.org> . Last accessed 22 January 2010.
- 138 UNESCO (2009) EFA Global Monitoring Report. Overcoming inequality: why governance matters.
- 139 Rose, P. (2004). The role of capacity and political will in achieving the gender MDG. *Background paper for DfID Girls Education Strategy.* University of Sussex. Cited in Wetheridge, L. (2008) Realising Rhetoric: translating international goals into national action to tackle violence against girls in schools in Ghana. Unpublished Masters Dissertation, Institute of Education, University of London.
- 140 Wetheridge, L. (2008) Realising Rhetoric: translating international goals into national action to tackle violence against girls in schools in Ghana. Unpublished Masters Dissertation, Institute of Education, University of London.
- 141 UNICEF WCARO (2006) Sexual abuse, exploitation and violence committed against children in schools in West and Central Africa: Situation Analysis. UNICEF West and Central Africa Regional Office, Dakar, Senegal.
- 142 Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children (2009) Global progress towards prohibiting all corporal punishment, November 2009. Available at <http://www.endcorporalpunishment.org/pages/pdfs/GlobalProgress.pdf> . Last accessed 19 January 2010.
- 143 UNICEF WCARO (2006) Sexual abuse, exploitation and violence committed against children in schools in West and Central Africa: Situation Analysis. UNICEF West and Central Africa Regional Office, Dakar, Senegal. Plan (2008) Learn without Fear: The global campaign to end violence in schools. Plan Limited, Woking, UK.
- 144 Plan (2008) Learn without Fear: The global campaign to end violence in schools. Plan Limited, Woking, UK.
- 145 Borwankar R., Diallo R., and Sommerfelt A.E. 2008. Gender based Violence in sub-Saharan Africa: A review of Demographic and Health Survey findings and their use in National Planning. Washington DC: USAID/AFR/SD and Africa's Health in 2010/AED.
- 146 Borwankar R., Diallo R., and Sommerfelt A.E. 2008. Gender based Violence in sub-Saharan Africa: A review of Demographic and Health Survey findings and their use in National Planning. Washington DC: USAID/AFR/SD and Africa's Health in 2010/AED.
- 147 Salter, N., Schechtman, L. (2007) Violence Free Zone: End School-Related Violence, Prevent HIV/AIDS. Global Aids Alliance Call to Action. Global Aids Alliance. Washington. September 17, 2007
- 148 UNICEF WCARO (2006) Sexual abuse, exploitation and violence committed against children in schools in West and Central Africa: Situation Analysis. UNICEF West and Central Africa Regional Office, Dakar, Senegal.
- 149 Nigeria Federal Ministry of Education (2007). The National Strategic Framework for Violence Free Basic Education in Nigeria. With support from UNICEF, November 2007, Abuja, Nigeria.
- 150 Government of Liberia (2007) National Gender-based Violence Plan of Action: A multi-sectoral plan to prevent and respond to GBV in Liberia. Available at <http://webapps01.un.org/vawdatabase/uploads/Liberia%20-%20Summary%20of%20NAP%20on%20GBV.pdf> Last accessed December 2009.

- 151 Government of Liberia (2009) Liberia National Action Plan for the Implementation of the United Nations Resolution 1325. Available at http://www.undp.org/cpr/documents/gender/lnap_gender.pdf Last accessed 18 December 2009.
- 152 Action Aid – UNIFEM (2007) Violence faite aux filles en milieu scolaire-vers des stratégies durables. Rencontre sous régionale, 1 au 3 décembre 2007, Saly, Sénégal.
- 153 Child Research and Resource Centre (2009). Child Sexual Abuse in Schools. Commissioned by Plan Ghana, Accra, Ghana.
- 154 UNICEF Nigeria (2007) Information Sheet: The Child's Rights Act. August 2007.
- 155 UNICEF (2008) Exploitation et Abus Sexuels des Enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre : Evolution de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004). Preparation for the Third World Congress Against Sexual Exploitation of Children and Adolescents in Rio de Janeiro, 25-28 November 2008.
- 156 UNICEF WCARO (2006) Sexual abuse, exploitation and violence committed against children in schools in West and Central Africa: Situation Analysis. UNICEF West and Central Africa Regional Office, Dakar, Senegal.
- 157 IRIN News (2009) SIERRA LEONE: Pregnancy-automatic dismissal for male and female students. MAKENI, 6 March 2009 (IRIN). Available at <http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportID=83356> Last accessed 21 January 2010.
- 158 Child Research And Resource Centre (2009). Child Sexual Abuse in Schools. Commissioned by Plan Ghana, Accra, Ghana.
- 159 Poisson, M. (2009) Guidelines for the design and effective use of teacher codes of conduct. IIEP Series: Ethics and corruption in Education. UNESCO's International Institute for Education Planning. Paris.
- 160 UNESCO – ILO (1984) The Status of Teachers. An instrument for its improvement: the international Recommendation of 1966. Joint commentaries by the ILO and UNESCO 1984.
- 161 UNICEF WCARO (2006) Sexual abuse, exploitation and violence committed against children in schools in West and Central Africa: Situation Analysis. UNICEF West and Central Africa Regional Office, Dakar, Senegal.
- 162 Nigeria Teacher Code of Conduct. Available from Toolkit on Teacher Codes of Conduct, IIEP Project at <http://teachercodes.iiep.unesco.org/teacher-codes/codes/Africa/Nigeria.pdf> Last accessed 16 December 2009.
- 163 Ghana National Association of Teachers Constitution and Rules. Available from Toolkit on Teacher Codes of Conduct, IIEP Project at <http://teacher-codes.iiep.unesco.org/teachercodes/codes/Africa/Ghana.pdf> Last accessed 16 December 2009.
- 164 Ghana Teachers' Code of Conduct (2008) Teachers' Code of Conduct: Rules of Professional Conduct for Teachers in Ghana. For presentation to the Ministry of Education and Ghana Education Services. July 2008. USAID. DevTech. Cedem. Ghana.
- 165 Sodjinou, E., Houeto-Tomety, A., Tomety, S. (2009) Etude sur les violences contre les enfants en milieu scolaire au Bénin. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), UNICEF, Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement Local : Cotonou, Benin. Octobre 2009.
- 166 UNICEF WCARO (2006) Sexual abuse, exploitation and violence committed against children in schools in West and Central Africa: Situation Analysis. UNICEF West and Central Africa Regional Office, Dakar, Senegal.
- 167 Child Research And Resource Centre (2009). Child Sexual Abuse in Schools. Commissioned by Plan Ghana, Accra, Ghana. Lompo, J., Bary, H., Henry, P., Boly, D. (2009) Etudes sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire au Burkina Faso. Ministère des enseignements secondaire, supérieur, et de la recherche scientifique, Ministère de l'économie des finances, Bureau d'études ARC et UNFPA. Burkina Faso, mai 2009.
- 168 Child Research And Resource Centre (2009). Child Sexual Abuse in Schools. Commissioned by Plan Ghana, Accra, Ghana. Sodjinou, E., Houeto-Tomety, A., Tomety, S. (2009) Etude sur les violences contre les enfants en milieu scolaire au Bénin. Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), UNICEF, Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement Local : Cotonou, Bénin. Octobre 2009.
- 169 UNICEF WCARO (2006) Sexual abuse, exploitation and violence committed against children in schools in West and Central Africa: Situation Analysis. UNICEF West and Central Africa Regional Office, Dakar, Senegal.
- 170 Federal Ministry of Education/UNICEF (2007) Assessment of Violence against Children at the Basic Education Level in Nigeria. September 2007. ISBN: 92-9186-074-3

Cette publication a été conçue et développée conjointement par l'UNICEF, Plan Afrique de l'Ouest, Save the Children Suède Afrique de l'Ouest et ActionAid dans le cadre de leurs efforts communs pour mettre fin à toute forme de violence contre les enfants – en milieu scolaire, familles et communautés.

L'UNICEF est actif dans plus de 150 pays et territoires pour aider les enfants à survivre et à s'épanouir, de la petite enfance à l'adolescence. Plus grand fournisseur mondial de vaccins pour les pays en développement, l'UNICEF soutient la santé et la nutrition, l'accès à une eau potable et l'assainissement, l'éducation de base de qualité pour tous les garçons et les filles, la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et le sida. L'UNICEF est entièrement financé par les contributions volontaires de particuliers, d'entreprises, de fondations et de gouvernements.

La vision de **Plan** est celle d'un monde dans lequel tous les enfants réalisent leur plein potentiel dans des sociétés qui respectent les droits humains et la dignité. Plan travaille à apporter des améliorations durables pour les enfants pauvres dans les pays en développement, grâce à un processus qui unit les personnes à travers les cultures et qui ajoute sens et valeur à leur vie.

Save the Children Suède lutte pour les droits de l'enfant. Nous apportons des améliorations immédiates et durables à la vie des enfants dans le monde entier. Save the Children travaille pour un monde qui respecte et valorise chaque enfant, qui écoute les enfants et apprend d'eux, où tous les enfants ont de l'espoir et des opportunités.

ActionAid lutte pour mettre fin à la pauvreté et aux injustices qui en découlent en aidant. Les pauvres et les personnes exclues à sécuriser et exercer leurs droits.



UNICEF Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest et du centre

B.P. 29720, Yoff, Dakar-Senegal, Tel. +221 33 8695858

Plan Afrique de l'Ouest

SICAP Amitié II, # 4023, B.P. 21121, Dakar Ponty, Senegal, Tel. +221 33 8697430

Save the Children Suède en Afrique de l'Ouest

Point E, Rue 6 x C, B.P. 25934, Dakar-Fann, Senegal, Tel. +221 33 8691800

ActionAid International

11 Cradock Avenue, 4th Floor, JHI Building, Rosebank,
Johannesburg, South Africa, Tel. +27 11 731 4500